

La Zélande à l'époque romaine et la question des Frisiavons

Georges Raepsaet, Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier

DANS **REVUE DU NORD** 2013/5 n° 403 , PAGES 209 À 242

ÉDITIONS **ASSOCIATION REVUE DU NORD**

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.403.0209

Date de mise en ligne : 23/07/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2013-5-page-209?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La Zélande à l'époque romaine et la question des Frisiavons

INTRODUCTION

Faut-il, une fois de plus, se pencher sur l'emplacement, l'origine et le statut des Cannanéfates, Frisiavons, Bataves, Marsaques, Sturii, Sunuques, Ménapiens ou Tongres, et d'autres encore *pluribus nominibus*, que Pline l'Ancien (*HN* IV, 101), semble enfile dans un désordre décourageant ? Les recherches récentes dans plusieurs disciplines rendent en effet indispensable une révision de la problématique, en particulier en ce qui concerne la Zélande et les Frisiavons. Partant de l'ensemble des documents et sources réunis avec un maximum d'exhaustivité, nous proposons un état critique de la question et, *in fine*, un projet de compréhension de la genèse des cités dans la région des estuaires.

Le point de départ du bilan historiographique pourrait être l'article de S. J. De Laet¹ en 1961 consacré aux limites des cités des Morins et des Ménapiens où l'historien gantois note le fait que l'Escaut occidental ou Honte n'existe pas à l'époque romaine. Toutefois, mêlant situation protohistorique et *civitas* gallo-romaine, il donne l'*Helinium* comme limite septentrionale des Ménapiens en ignorant le problème de la localisation des Frisiavons (qu'il ne cite pas) et des Cannanéfates à peine évoqués. Dans de nombreuses études de ces années, la géographie antique des embouchures n'entre pas en ligne de compte, ce qui fausse la perception des localisations proposées généralement de manière floue et anachronique. Dans le catalogue de l'exposition des autels de Colijnsplaat, en 1971, J. A. Trimpe Burger² insiste sur l'importance de l'Escaut oriental entre Walcheren et Schouwen, et considère que la région située au sud de cet estuaire relève des Ménapiens (et de la *Belgica*) comme une grande partie de la Flandre. J. E. Bogaers³ y propose

une interprétation comparable à laquelle il ajoute l'hypothèse que cette région soit le pays des Marsaques tandis que les Frisiavons occuperaient le nord de l'estuaire. La même année, dans un article où il corrige la lecture d'un autel (*AE* 1973, 380 = 1975, 641) et suggère d'attribuer le nom de *Ganuenta* au site de découverte, il déplace arbitrairement le sanctuaire de Nehalennia sur la « rive nord » *noordelijke oever* de l'Escaut oriental et suggère que *Ganuenta* soit le chef-lieu de la *civitas* des Frisiavons. Cette interprétation qui évacue en note⁴ la localisation du lieu de découverte à Colijnsplaat sur la rive sud comme « moins acceptable » *minder aanemelijk*, sans argument, va conditionner à la fois un malentendu et une modification de la géographie politique des provinces pour un long moment car ce n'était pas Colijnsplaat que Bogaers baptisait *Ganuenta* mais un site inconnu des environs de Zierikzee. Pour un certain nombre d'auteurs⁵ désormais, Zierikzee-*Ganuenta* sera en rive nord le chef-lieu des Frisiavons en Germanie inférieure, alors que Zierikzee n'a livré aucun vestige significatif de l'époque romaine. En effet le site de découverte des autels dans l'Oosterschelde n'est pas un lieu approximatif. C'est un point précis du Schaar van Colijnsplaat, sur le Vuilbaard, qui a été géographiquement parfaitement identifié et fixé, notamment pour les interventions du Génie hollandais dans la récupération des autels des années 1970-1971, par le Geologische Dienst et le Rijkswaterstaat. Cette localisation évidente sur le terrain⁶ a fait l'objet d'une mise au point explicite par P. Stuart⁷. Le lieu de découverte pourrait correspondre à l'île d'Orisant (Orezande), anciennement partie du littoral de Beveland, puis dissociée par les transgressions, enfin disparue en 1639, qui figure sur les cartes anciennes de Zélande. L'endroit appartient sans aucun

*. — Georges RAEPSAET, Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, professeurs émérites (ULB), courriel : raepsaet@ulb.ac.be et m-t.charlier@ulb.ac.be.

1. — DE LAET 1961, p. 24-25 et 29.

2. — DN 1971, p. 50-53.

3. — DN 1971, p. 42-43.

4. — BOGAERS, GYSSELING 1971, p. 87-89, spéc. p. 89 n. 10.

5. — Par exemple CHEVALLIER 1975, p. 91-92.

6. — Voir par exemple VAN DEN BERG, HENDRIKSE 1981.

7. — STUART 2003, p. 42.

doute possible à la rive sud de l'Escaut. Quoi qu'il en soit du toponyme⁸, le sanctuaire est situé sur la rive méridionale ménapienne de l'Escaut, en Gaule Belgique, et ne peut en aucune manière constituer la capitale des Frisiavons⁹.

L'intrication des erreurs doit tenir également compte d'une disposition ancienne d'un autre courant bibliographique, alimenté notamment par le *CIL*. Les cartes en étant construites sur les tracés modernes des estuaires et des îles de Zélande, sans doute sur la base d'une identification factice entre la *Belgica* et la Belgique, le sanctuaire de Domburg et l'ensemble des découvertes épigraphiques zélandaises (et même du Brabant septentrional) sont attribués à la Germanie inférieure en tant que territoire des modernes Pays-Bas. Dans la foulée du recueil de référence, les travaux épigraphiques (et l'*Année épigraphique* en particulier) ont donc globalement tenu compte d'une limite fluviale moderne inexistante à l'époque romaine, celle de l'Escaut occidental, et conditionné ainsi une fausse perception de la documentation et de sa distribution provinciale. Rapprochée des autels de Domburg, la découverte exceptionnelle des autels de Nehalennia dans l'Escaut oriental était automatiquement placée dans les esprits en Germanie inférieure. État de fait qui explique la facilité avec laquelle l'hypothèse de Bogaers s'est répandue dans la communauté scientifique. Une grande confusion a régné depuis lors dans les publications à la fois pour la localisation moderne du sanctuaire (confusion entre Colijnsplaat et Zierikzee) et pour sa situation géographique, tantôt en rive nord tantôt en rive sud de l'Escaut oriental.

Nous-mêmes, la note de Bogaers en 1971 nous échappant, avons commis l'erreur de situer *Ganuenta* à Colijnsplaat et les Frisiavons dans les îles de Walcheren et Beveland, la frontière provinciale à l'emplacement du futur Escaut occidental, dans plusieurs publications¹⁰. Cette même interprétation, relativement courante, se retrouve, pour ne citer qu'un exemple dans la littérature de grande diffusion, dans les deux synthèses que T. Bechert¹¹ a consacrées à la Germanie inférieure. Et par voie de conséquence, toute la documentation provenant des sanctuaires de

Nehalennia ayant été erronément attribuée à la Germanie inférieure, les études récentes¹² qui traitent de la religion de cette province ont souligné l'importance de Nehalennia dans son panthéon : pourtant la déesse est pratiquement inexistante dans la province, nous reviendrons ailleurs sur cet important aspect de la question. Enfin, en matière onomastique, les comparaisons linguistiques entre les cités ont également été partiellement faussées¹³. Une révision de cette problématique et de ses implications s'imposera ultérieurement.

La recherche sur les Ménapiens et la Zélande s'est poursuivie depuis 1971 et a fait l'objet notamment de la thèse de W. De Clercq en 2009. En parallèle les travaux des géologues néerlandais se sont affinés et les cartes géo-morphologiques qu'ils nous proposent aujourd'hui en ligne avec des versions historiques par tranche chronologique¹⁴ permettent de se faire une idée beaucoup plus consistante des tracés des estuaires et des côtes à l'époque romaine. Le point décisif, nous y reviendrons, est le tracé réel vers le nord du courant de l'Escaut et de ses bras inférieurs, sans lien avec le court enfoncement côtier qui se développera au Moyen Âge en nouveau bras occidental de l'Escaut. C'est à la lumière des travaux de W. De Clercq¹⁵ que nous avons commencé à partir de 2009 seulement à nous interroger sur le bien-fondé de nos interprétations anciennes et à corriger notre carte¹⁶.

Par ailleurs nous avons entrepris, à l'exemple des travaux¹⁷ de N. Roymans et de T. Derks sur les Bataves, de réétudier la cité des Tongres¹⁸, dans sa phase d'ethnogenèse et dans son territoire. Cette réflexion sur les ethnogenèses de la région des embouchures au sens large, et plus globalement du Rhin et de la Meuse dans leur cours inférieur¹⁹, sur la constitution de la *Germania* de Drusus à l'époque augustéenne, a également contribué à nourrir la réflexion sur les Frisiavons : on peut ainsi percevoir une cohérence historique et géographique dans l'installation des populations germaniques au-delà de l'Escaut, dans un vaste territoire partiellement seulement conquis par César et ayant connu plusieurs transferts de tribus, à la différence de la Gaule

8. — Voir nos réticences sur la lecture du toponyme *Ganuenta* dans RAEPSAET-CHARLIER 2011, p. 207 n. 39.

9. — Aardenburg, au sud du Honte, en plein pays ménapien, proposé à titre de remplacement par BESUIEN 2008, p. 81, ne peut non plus, en aucune manière, être le chef-lieu en question.

10. — RAEPSAET-CHARLIER 1975, p. 46, 58, 217 et carte ; 1996, p. 260-261 ; 1998, p. 162 ; 1999, p. 283-284 et 327-328.

11. — BECHERT 1982 ; 2007.

12. — Voir par exemple SPICKERMANN 2008, p. 392 et carte.

13. — RAEPSAET-CHARLIER 2001 et 2011.

14. — Site internet NOAA.

15. — DE CLERCQ 2009 ; 2011 ; voir aussi ZT 2008.

16. — RAEPSAET-CHARLIER 2009, p. 311-312 ; la version en ligne des cartes que propose le CREA de l'ULB se présente avec une interrogation non résolue sur la situation des Frisiavons. Une prochaine version est en préparation.

17. — En dernier lieu DERKS, ROYMANS 2009 ; ROYMANS, CREEMERS 2012.

18. — RAEPSAET 2013 ; une seconde partie est en cours d'élaboration.

19. — Pour les Ubiens voir ECK 2007 et HEINRICHS 2010.

Belgique césarienne, où les populations étaient stabilisées et prêtes à recevoir dès l'époque triumvirale la phase première de la municipalisation, celle de la conception de la *civitas* avec un territoire autour d'un chef-lieu urbanisé et des institutions fortement calquées sur le modèle romain.

L'approche ethno-génétique constitue, avec la densité des découvertes archéologiques récentes dans les régions zélandaises où l'investigation est particulièrement difficile, un facteur de renouvellement remarquable de la question. Jusqu'il y a une trentaine d'années, la Zélande était pratiquement vierge de gisements et l'on considérait que les transgressions et submersions marines successives depuis l'Antiquité rendaient vaines les tentatives de recherche. Mais l'obstination et la qualité d'observation de J. A. Trimpe Burger, suivi par toute une génération de jeunes archéologues formés à une technologie opératoire efficace et rapide, ont rendu à la Zélande une cartographie de l'occupation du sol riche, intéressante et en constant renouvellement.

1. LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DES ESTUAIRES

La connaissance de la paléo-morphologie des côtes de la mer du Nord a considérablement progressé ces dernières années²⁰, avec toutefois des variantes dans les conclusions. La géographie fluviale des embouchures peut être cartographiée avec plus d'assurance. C'est important car un fleuve constitue non seulement un marqueur fort du paysage naturel, mais aussi une articulation dynamique de l'habitat et de la distribution des artefacts. L'un ne va pas sans l'autre pour définir un espace géographique cohérent. Celui que nous proposons ici et qui constitue le fond de la carte jointe (fig. 1) croise les données les plus récentes et les plus fiables et, malgré quelques incertitudes, il a l'avantage de permettre une approche plus cohérente de l'implantation institutionnelle et archéologique des cités romaines.

La Zélande concentre une confluence exceptionnelle, dans un espace de quelque 80 km de ligne côtière, celle de trois fleuves majeurs d'Europe occidentale qui se jettent dans la mer du Nord, une mer océanique à grandes marées soumise régulièrement depuis la Préhistoire à des régressions et transgressions marines massives entre l'Authie et les îles frisonnes. Cette géographie naturelle instable implique non seulement un tracé côtier mouvant, mais aussi un

arrière-pays qui ne l'est pas moins, fait de basses-eaux, landes, bruyères, tourbières, marécages dans lesquels les émergences possibles pour l'habitat et la production économique sont rares et parfois éphémères.

Pour se faire une idée du paysage, de César à la fin de l'Empire, il faut croiser toutes les sources, textes anciens, épigraphie, archéologie, paléogéologie et paléosédimentologie, cartographie ancienne. Et savoir que les hommes, dès l'Antiquité mais surtout à partir du Moyen Âge carolingien, ont eux aussi modifié profondément la géographie des Pays-Bas pour tenter de contrôler et réguler les caprices de la mer, et rendre à la culture les terres régulièrement immergées. On connaît la remarque de Descartes : Dieu créa le monde, mais les Hollandais créèrent la Hollande. La transgression dite Dunkerque II a noyé la côte et les terres basses à partir du milieu du III^e s. de notre ère et ne se retire progressivement et sans uniformité qu'à la fin du Moyen Âge. Mais entretemps, la poldérisation a gagné de considérables étendues²¹ et l'immense barrage de digues construites après les inondations catastrophiques de 1953 a poursuivi ce remodelage profond de la Zélande. Faire de l'archéologie en Zélande n'est donc pas chose aisée. Parfois, c'est le pur hasard dû au raclage des fonds marins par les filets dérivants d'un chalutier qui fait notre bonheur : la pêche miraculeuse des autels de Nehalennia au large de Colijnsplaat en 1970 a fait connaître une documentation épigraphique majeure. Mais la moisson archéologique de ces dernières années, qui justifie notre mise au point, est due à la qualité remarquable et à l'efficacité du travail de terrain.

Une autre source intéressante a été, par contre, souvent négligée : la cartographie ancienne. Les géographes hollandais des XVI^e et XVII^e s. ont inventé la cartographie moderne²². De Mercator à Nicolas Visscher, la justesse des relevés est souvent remarquable et fourmille de renseignements utiles. La mer s'est entretemps retirée. Des émergences occupées à l'époque romaine retrouvent leur place géographique, des tracés de fleuves et rivières reprennent leur cours original. Le Honte ou Escaut occidental a creusé son lit et constitue l'embouchure principale du fleuve, mais la puissance drainante de la Meuse et du Rhin maintient ou retrace des passages anciens. La confrontation critique des données géomorphologiques, de la distribution archéologique des sites, monuments et artefacts, de la cartographie humaniste

20. — Voir en particulier VOS, VAN HEERINGEN 1997.

21. — BRAND 1978 ; DE BRUIN, WILDEROM 1961-1968.

22. — Voir GITTENBERGER, WEISS 1983.



FIG. 2. — « Kreek » au lieu-dit De Punt à Goeree.
Photo Raepsaet.

et de la toponymie est sur certains points éclairante. A cet égard la démarche interdisciplinaire mise en place par J. A. Trimpe-Burger au départ de son inlassable activité de terrain dès la fin des années cinquante demeure une référence²³.

On constate ainsi que, de Domburg à Velsen, le socle du cordon dunaire est relativement stable et protecteur. On peut installer et développer une agglomération derrière la dune, comme à Goedereede. La relation d'un site à la mer passe par la localisation de la dune, de son évolution topographique et de celle des *kreken*. Outre les fleuves, le cordon dunaire est percé en effet de multiples petits canaux naturels (*kreek*: fig. 2) dont le remplissage par la marée offre un potentiel intéressant de navigation ou d'abri, à défaut de rivières drainées. Parfois même les *kreken* procurent une largeur et un niveau d'eau suffisamment importants pour une utilisation permanente. Dans tous les cas, ces voies d'eau ont fait l'objet d'aménagements et renforcements de berges depuis la protohistoire. Les îles actuelles (Walcheren, Beveland, Schouwen, Tholen, Goeree, Overflakkee, Voorne...) n'existent pas en tant que telles à l'époque romaine, mais les bras de mer, étangs, estuaires de fleuves, rivières ou dépressions, écueils et îlots actuels, sont significatifs de tracés anciens. Le Roompot suit la passe majeure de l'Oosterschelde, le Nieuwe Maasmond trace l'*Helinium*, et le Grevelingen, dans son état ancien embryonnaire, a pu recevoir l'extrémité sud du canal de Goedereede. Les embranche-

ments communicants entre les embouchures des grands fleuves, décrits par les auteurs anciens et parfois contestés, sont vérifiés pour l'essentiel. On peut, avec une assurance raisonnable, cartographier le tracé probable de la Striène²⁴ qui se dégage de l'Oosterschelde entre Bergen-op-Zoom et Tholen, et rencontre l'Oude Maas (cf. Caes., *BG* VI, 33) peu après Strijen, et dont le cours peut être identifié par exemple sur les cartes de Deventer ou de sGroten éditées vers 1540.

Dans la genèse et la fixation des cités et *pagi* des estuaires, l'élément géographique devait apparaître aussi déterminant que l'homogénéité ethnique. Dans un environnement à ce point difficile, une certaine cohérence devait être recherchée dans la mise en valeur économique au départ d'une ou de place(s) centrale(s), dans le réseau des circulations entre le chef-lieu et les lieux de l'habitat, dans la gestion matérielle de l'espace. Le fonctionnement de la *civitas* ou du *pagus* implique une maîtrise de sa géographie.

2. L'ETHNOGÈNE ET LA FORMATION DES CITÉS AUGUSTÉENNES

La gestion territoriale et institutionnelle du Nord de la Gaule après la conquête césarienne s'échelonne sur deux générations et s'articule en deux phases principales: une phase triumvirale à partir du premier voyage d'Agrippa entre 40 et 37 où s'élabore le projet de constitution des Trois Gaules, et une phase augustéenne à partir du deuxième voyage d'Agrippa et de celui d'Auguste. Le pouvoir romain, d'une part, fixe les provinces gallo-romaines – dont la *Gallia Belgica* – et les fédère autour de l'autel de Lyon en 12 av. n. è. et, d'autre part, s'investit dans la gestion des régions cisrhénanes et dans la préparation concomitante de la conquête de la Germanie. L'installation de la *Gallia Belgica* sur les bases ethnico-territoriales traditionnelles a dû être préparée par Agrippa vers 20-18 et concrétisée par Auguste et Drusus entre 16 et 12, respectant sans doute les hiérarchies et cohérences socio-politiques indigènes déjà installées ou maintenues par traité ou alliance depuis César, l'idéologie augustéenne favorisant la politique d'adhésion des élites au pouvoir. Les cités frontalières du nord de la *Gallia Belgica* s'étendent dès lors de la *civitas Menapiorum*, autour de Cassel jusqu'à l'Escaut oriental, à la *civitas Treverorum* de part et d'autre de la Moselle, autour de Trèves. Entre les deux, les

23. — Voir la synthèse TRIMPE-BURGER 1999. Cet ouvrage essentiel ne doit cependant pas faire négliger les apports tout aussi déterminants de l'investigation minutieuse de Byvanck dans la première moitié du

XX^e s. (BYVANCK 1931-1947).

24. — TRIMPE BURGER 1999, p. 6; ZT 2008, p. 50; KONEN 2008, p. 307 fig. 3; DIJKSTRA 2011, p. 14 fig. 1.2 et 25 fig. 2.1.

Nerviens autour de Bavi, et les Rèmes, dotés de la capitale de la province, Reims. Le pouvoir romain assure donc d'abord les « arrières », avec un réseau routier provincial cohérent, reliant entre eux les chefs-lieux, et ceux-ci à la Lyonnaise.

C'est dans ce contexte qu'il faut envisager le rôle des Ménapiens²⁵. Bousculés par les incessants mouvements et harcèlements des tribus germaniques, Suèves, Chattes, Tencières, Usipètes, les Ménapiens, après avoir occupé les deux rives du Rhin (Caes., *BG* IV, 4; Str., IV, 3, 4), s'installent bon gré mal gré au sud de l'embouchure de l'Escaut oriental. Avec Cassel comme chef-lieu très décentré au sud, la cité ferme au nord la *Gallia Belgica*. La rive ménapienne de l'Escaut oriental joue un rôle majeur dans la vie économique, commerciale et culturelle de la cité. Les sanctuaires de Domburg et Colijnsplaat seront fréquentés au II^e s. par des négociants issus de toute la Gaule. Mais à l'époque augustéenne et julio-claudienne, la partie zélandaise de la *civitas Menapiorum* est encore peu peuplée et l'activité, faible et à dominante rurale.

Plus au nord, la gestion des embouchures entre Escaut et Rhin et celle des zones périrhénanes se révèlent beaucoup plus complexes car les ambitions augustéennes sont doubles, à la fois civiles et militaires: conquérir la Germanie et créer une province qui couvrira les deux rives du Rhin. Du point de vue civil, les ethnogenèses ne fonctionnent pas ici de la même manière que pour les Trois Gaules. Le Nord rhénan de la Gaule se caractérise, depuis l'invasion des Cimbres, par une mobilité territoriale des populations indigènes dont César est tantôt un témoin tantôt un acteur. Entre les pressions germaniques et la volonté de l'autorité romaine de stabiliser au plus vite les populations, l'organisation des territoires rhénans, difficile, sera décalée institutionnellement par rapport au *modus operandi* des Trois Gaules. De la campagne césarienne qui pacifie provisoirement les rives rhénanes généralement sous forme de *deditiones* plus ou moins équilibrées tout en vidant la vaste Eburonie de son contenu, à la conquête de la Germanie par Drusus en 9 av. n. è., se placent des ethnogenèses ou polygenèses importantes sur la rive gauche du Rhin, autour des Bataves, des Ubiens, puis des Tongres et des Cugernes, destinées à stabiliser les territoires frontaliers²⁶.

Clef stratégique au nord, la puissante fédération batave est-elle installée sur la rive gauche du bassin

inférieur du Rhin dès le premier voyage d'Agrippa? Les plus récentes exégèses de la formation de la cité batave, dont celle de Nico Roymans²⁷, évoquent volontiers un « client-kingdom » dans un contexte de « clientship networks by tribal elites » autour des années 40-30. Nous ne connaissons pas le détail du *foedus* (Tac., *G.* 29) qui devait fixer les modalités de cet « arrangement », mais il gardera une valeur de référence au moins jusqu'à la révolte de Civilis. Étendue jusqu'à la mer et aux embouchures (Tac., *H.* IV, 12), l'*insula Batavorum* au sens large représente à l'époque d'Auguste et de Drusus la principale et sans doute la seule unité territoriale et ethnique (cf. Tac., *An.* II, 6) constituée en *civitas* englobant des populations de moindre effectif, comme les Cannanéfates associés par Pline dans l'*insula*. En effet, Ptolémée, dans sa description de la région en plusieurs allusions imprécises, dont les sources semblent disparates, ne connaît sur la côte océanique de la Zélande, aux embouchures des grands fleuves, que les Morins, les Ménapiens et les Bataves. En particulier (II, 9, 4), il attribue aux Bataves *Lugdunum* (identifié avec Katwijk)²⁸ et successivement les trois embouchures du Rhin qui correspondent aux trois embouchures données par Pline, l'une d'entre elles étant l'*Helinium* commun au Rhin et à la Meuse. À certains endroits (II, 9, 1), il range tous les peuples dans la « *Gallia Belgica* », ce qui semble une réminiscence de la description césarienne du *Belgium*, à d'autres endroits (II, 9, 14) il évoque la Germanie inférieure, une situation d'époque impériale assurément, comme aussi le camp de la XXX^e Ulpia. Si son témoignage avec ses anachronismes ne peut donc être utile pour fixer les appartenances provinciales des cités, il peut toutefois nous éclairer sur la situation ancienne de la Zélande; alors que partout ailleurs dans le chapitre la liste des *civitates* est complète, Ptolémée ne connaît ni les Cannanéfates ni les Frisiavons, ni logiquement les populations de plus faible nombre sans doute que sont les Marsaques et les Sturii mentionnés par Pline.

La population batave dont la cohésion est cimentée par une célébration commune des valeurs de martialité autour des sanctuaires importants à Hercule Magusanus à Empel et Kessel-Lith, gardera durant tout l'Empire un prestige militaire assuré et, autour de Nimègue, formera une *civitas* densément peuplée et riche. L'installation des Bataves à l'embouchure du Rhin dès l'époque triumvirale constitue un pion important dans la stratégie romaine.

25. — DE CLERCQ 2009 et 2011.

26. — Cf. RAEPSAET 2013.

27. — En dernier lieu dans DERKS, ROYMANS 2009, p. 234-236.

28. — La *Tab.* Peut. encore attribue le nom de *flumen Batabus* au Waal.

Il en va de même, dans le moyen bassin du Rhin, pour les Ubiens. Ici encore, c'est plutôt au cours du deuxième voyage d'Agrippa qu'il faut placer le transfert et l'installation des Ubiens sur la rive gauche du Rhin, autour de l'actuelle Cologne (Str., IV, 3, 4). À l'époque de César, les Ubiens, sur la rive droite, subissent les assauts incessants des Suèves et s'ouvrent à des négociations avec César qui aboutissent à un acte de dédition favorable. Les Ubiens constituent la deuxième clef du dispositif rhénan au moment où le pouvoir romain met en place sa stratégie de conquête de la rive droite. Werner Eck²⁹ verrait bien la constitution du *foedus* définitif vers 19-18.

Pièces maîtresses dans le projet de conquête de la Germanie, les cités ubienne et batave le sont aussi dans le processus civil qui aboutira à la création de l'éphémère grande province de *Germania* sans doute en 7 av. n. è³⁰. Le bouclage institutionnel du territoire concerné, du bassin moyen de la Meuse au Rhin, implique dès lors une prise en charge de l'ancienne Eburonie. L'ethnogenèse des Tongres, en réalité une complexe polygenèse, semble s'être concrétisée au moment du séjour d'Auguste, entre 16 et 12. Sans atteindre les dimensions estimées par César pour les Eburons, *proximi Oceano* (BG VI, 31), *inter Mosam et Rhenum* (BG V, 26), le territoire de la *civitas* des Tongres est considérable, des Condrusi déjà fixés à l'époque de César au sud, aux Tungri récemment déplacés, fédérant autour de Tongres diverses composantes ethniques. Le dispositif sera complété par le transfert des Sicambres qui, avec les Cugernes, occuperont l'espace cisrhénan entre Bataves et Ubiens sans doute vers 8 av. n. è.

Le repli territorial de la Germanie après la défaite de Varus en 9 de n. è. ne change pas la constitution civile de la rive gauche. L'investissement considérable de la famille impériale dans le développement de la capitale de la province, à l'*Ara Ubiorum*, ne se démentira pas sous les Julio-Claudiens. Pas moins que la prospérité des *civitates* des embouchures qui bénéficieront de l'installation de la frontière militaire sur le Rhin, le *limes*, soit directement par la présence des nombreux camps légionnaires et auxiliaires, soit indirectement par la « fourniture aux armées », rôle dans lequel les Tongres s'affirmeront particulièrement.

Donc l'état institutionnel de la province de Germanie à la mort d'Auguste est bien défini, avec un élément militaire omniprésent sur le Rhin inférieur, et un territoire découpé en quatre districts, du nord au

sud, les Bataves, les Cugernes installés autour des camps de Xanten, les Ubiens dotés de la capitale de la province, et, côté intérieur, les Tongres. Dans tous les cas, non seulement les chefs-lieux civils sont actifs dès l'époque augustéenne, mais d'autres « places centrales », agglomérations secondaires, *vici* et sanctuaires se développent.

Cependant, la Zélande ne participe pas d'emblée au mouvement. La densité des sites archéologiquement bien identifiés y est faible et le matériel romain ou romanisé pré-claudien, rare voire insignifiant entre l'embouchure de l'Escaut oriental et l'*Helinium*. La situation est différente au nord de l'*Helinium*, dans une ambiance très militaire. La cartographie du réseau routier aurait pu constituer un élément intéressant pour comprendre en Zélande l'interconnexion entre les sites et leur périodisation relative, comme partout ailleurs dès l'époque augustéenne. On doit cependant constater ici la faiblesse des témoins matériels de cette structure de circulation, pour toute l'époque romaine ; les modifications géographiques ont dû effacer toute trace et décourager la recherche. Seuls les fleuves, rivières et *kreken* semblent assurer les liaisons, mais cette situation n'est sans doute qu'apparente.

3. L'ACTION DE CORBULON

Entre la mort d'Auguste et l'accession au trône de Caligula, un certain nombre d'opérations militaires ont lieu sous Tibère, notamment à l'initiative de Germanicus sur le Rhin et en rive droite, qui aboutiront à la récupération de deux aigles de Varus et au triomphe de Germanicus (Tac., *An.* I-II, 26). En 16, Tibère ordonne à Germanicus d'abandonner ses rêves d'égaliser son père et de reconquérir la Germanie. S'ensuit la fixation de la frontière sur le Rhin, avec les deux districts militaires ; il n'y aura plus, avant la campagne victorieuse de Domitien dans les Champs décumates, que des réactions à des mouvements rebelles, des avancées pour repousser des envahisseurs et des vellétés peu claires.

Les événements de 28 (Tac., *An.* IV, 72-74) entrent dans cette catégorie : les Frisons installés au-delà du Rhin entre l'Ijsselmeer (lac *Flevo*) et l'Océan, partiellement assujettis par Drusus, se révoltent contre les tributs prélevés par l'armée romaine et assiègent le camp romain de *Flevum*-Velsen qui gardait l'Oer, le bras du Rhin reliant le *Flevo* à la mer. Ils se heurtent au légat de Germanie inférieure Apronius qui réunit contre eux une troupe composée notamment de

29. — Eck 2007, p. 9-32.

30. — Cf. RAEPSAET 2013, p. 129-133.

fantassins germains et d'une aile de Cannanéfates. Les Romains subissent une cuisante défaite et les Frisons y gagnent une réputation brillante en Germanie libre.

Il faut attendre le règne de Caligula pour retrouver une action directe sur le Rhin inférieur. Il est difficile, avec les maigres indices dont nous disposons, de savoir s'il a existé un programme proprement germanique de Caligula ou si ses investissements militaires sont liés à un probable projet de conquête de la Bretagne. Suétone (*Cal.*, 46), Tacite (*Agr.* 13, 4) et Dion Cassius (LIX, 25 dans le résumé de Xiphilin) ne sont pas très précis mais ils évoquent un voyage de Caligula vers le nord et divers exercices et manœuvres des troupes sur le Rhin. Que le discours de Boudicca soit authentique ou qu'il ait été forgé par Dion Cassius (LXII, 4), il mentionne les projets de conquête de Caligula auxquels donc Dion Cassius lui-même croyait. Il semble que Caligula ait fait construire trois phares en bordure de l'Océan, celui de Boulogne est assuré, ceux de Douvres et du territoire des Cannanéfates sont possibles³¹. Le phare zélandais pourrait être identifié à la « toren van Kalla » décrite par l'historien Adriaan Pars au XVII^e s. et éventuellement mis en relation avec les ruines submergées connues sous le toponyme Brittenburg à Katwijk. Par ailleurs, lors de la révolte des Bataves, le père de Brinno, Cannanéfate rebelle *claritate natalium insignis*, avait la réputation de railler les expéditions de Gaius. Il est probable qu'il en avait été le témoin, quelle que fût l'efficacité réelle des opérations moquées par l'élite locale (Tac., *H.* IV, 15). Le camp et l'agglomération de *Praetorium Agrippinae* (Valkenburg) datent de la même époque³²: le toponyme ferait allusion à sa mère qu'il vénérât et dont il avait fait élever le monument funéraire. Un tel toponyme interpelle: les implications nominales des membres de la famille impériale se rencontrent principalement dans les chefs-lieux de cités. On ajoutera à l'hypothèse d'un séjour personnel de Caligula dans la région des embouchures³³ les marques sur tonneau de vin à son nom (*AE* 1999, 1100 et 1102) de Vechten et de Valkenburg. Cette dernière a été trouvée dans les fouilles de 1941 dans le premier niveau du camp. D'autres fondations et aménagement militaires du Rhin inférieur sont archéologiquement mis en relation avec le règne de Caligula, notamment le camp de Velsen (2^e phase) et le camp de Woerden-*Laurium*. En outre, il n'est pas impossible que le canal Meuse-Rhin

ait fait l'objet de premiers travaux dès les années 37-41 d'après la stratigraphie des fouilles les plus récentes au Rietvinkpolder³⁴. Il n'est pas invraisemblable de penser que toutes ces actions de Caligula aient été ensuite ridiculisées ou passées sous silence dans le cadre de la *damnatio memoriae* qui a suivi sa mort.

Après la conquête de la Bretagne, Claude envoie en 47 C. Domitius Corbulo pour commander l'armée de Germanie inférieure, alors que les Chauques multipliaient les incursions sur la côte avec l'aide du Cannanéfate Gannascus, transfuge des *auxilia*, qui organisait une piraterie dangereuse (Tac., *An.* XI, 18). Avec l'appui de la *classis Germanica*³⁵ et avec le concours de l'officier équestre Pline l'Ancien (cf. *HN* XII, 98; XVI, 2; Pline le Jeune, *Ep.* III, 5, 4), il liquide cette rébellion et obtient la reddition des Chauques. Il est alors rappelé par Claude qui lui impose de ramener les garnisons en deçà du Rhin, ce qui correspond à l'abandon de Velsen 2 et constitue le point de démarrage de la militarisation systématique du Rhin dans sa branche centrale, l'Oude Rijn, en tant que frontière³⁶.

Au même moment, Corbulon procède à deux opérations importantes.

- D'une part il installe dans un cadre légalement défini une part des Frisons ayant accepté de donner des otages (Tac., *An.* XI, 19) et auxquels il a attribué un territoire. Pour assurer le suivi de la décision et la paix, il construit un poste fortifié. Selon les historiens, soit il s'agit d'une opération de maintien de l'ordre sur la rive droite du Rhin mais ce n'est qu'une action sans lendemain³⁷. Ou bien il s'agit de l'installation de Frisons venus de la zone autour de la branche septentrionale du Rhin, l'Oer, sur un territoire qui leur sera propre en rive gauche de l'Oude Rijn, doté d'un statut institutionnel romain défini par « *senatus, magistratus, leges* ». En faveur de la seconde hypothèse on peut songer à l'argument linguistique (cf. *infra*) et à la possibilité que Corbulon, ayant précisément guerroyé dans le pays des Frisons (sans doute *Frisii minores*)³⁸ et ayant dû abandonner la région et le camp de Velsen-*Flevum* sur ordre impérial, a pu emmener avec lui un contingent de population favorable à Rome qui n'aurait pas été très à l'aise en pays désormais extérieur et peut-être hostile. Sans que la documentation à ce propos soit claire ni abondante, il semble que des parentés archéologiques puissent être reconnues entre les

31. — Cf. BICKNELL 1968; WILLEMS, VAN ENCKEVORT 2009, p. 44-45; DHAZE 2011, p. 270-271.

32. — Cf. BOGAERS 1978; DE HINGH, VOS 2006, p. 83.

33. — WYNIA 1999.

34. — Voir le site en ligne de Voorburg-Leidschendam.

35. — KONEN 2000, p. 309-312.

36. — KONEN 2000, p. 315.

37. — DIETZ 1998; SCHMIDT 1940, p. 74 et n. 2.

38. — Cf. DE KONING 2003, p. 58-59.

habitats frisons au nord du Rhin et certains sites de Schouwen et Goeree³⁹.

- D'autre part (et les sources précisent qu'on se trouve alors en situation de paix et que les soldats doivent être occupés pour échapper à l'oisiveté), il fait creuser ou réaménager en plus large le canal qui reliera la Meuse et le Rhin afin de faciliter la navigation en évitant selon Tacite (*An.* XI, 20) les difficultés maritimes mais aussi pour donner un exutoire aux grosses marées afin de limiter les inondations du territoire selon Dion Cassius (LX, 30, 6). S'ensuit tout un aménagement fluvial et l'installation de nouveaux points militaires, comme probablement le site de la flotte à Naaldwijk⁴⁰. Le canal est longé par une route qui a livré des traces archéologiques et des bornes milliaires⁴¹ et voit le développement d'une petite agglomération sur un site indigène⁴².

Si la *civitas* des Cannanéfates n'existait pas encore et n'avait pas été créée par Caligula, il est très vraisemblable que ces opérations à implications autant civiles que militaires s'accompagnent d'une réorganisation territoriale. Dès lors la création concomitante de deux *civitates*, celle des Cannanéfates et celle des Frisiavons (dont le nom est linguistiquement indissociable du nom des Frisons), serait logique dans la perspective de donner à ces régions un cadre administratif susceptible de gérer adéquatement des activités économiques et généralement civiles. Dans le cas des Cannanéfates, on peut songer à l'élévation au statut de *civitas* d'un *pagus* préalable. Si l'on en croit Velleius Paterculus (II, 105), le premier contact avec les Romains aurait été une soumission par Tibère dans les années 4-5 de l'autre côté du Rhin, mais le texte est discuté et certains considèrent les Cannanéfates comme une population autochtone⁴³. Toutefois l'hypothèse serait en contradiction avec les textes de Tacite (*H.* IV, 15) qui donne aux Cannanéfates une origine germanique comparable à celle des Bataves et affirme que les territoires en bord d'Océan que sont venus occuper les Bataves étaient *vacua cultoribus* (*H.* IV, 12). Cette mention n'exclut pas la présence de populations indigènes de faible densité mais donne à penser que la constitution de nouvelles *civitates* a impliqué l'arrivée de populations extérieures. Quoi qu'il en soit de l'origine géographique et ethnique de la dénomination, un *pagus* serait un cadre administra-

tif pertinent pour justifier l'existence dès 28 au moins d'une troupe auxiliaire ayant la définition ethnique de *Cannanefatium*. Ce serait en tout cas le scénario qui nous paraîtrait le meilleur. Il semble peu probable que le futur site de *Forum Hadriani* ait été immédiatement choisi comme capitale. On a pensé attribuer ce rôle à *Lugdunum*, mais le toponyme même de Valkenburg avec sa référence impériale *Praetorium Agrippinae* invite sans doute à l'envisager comme premier *caput civitatis* car le nom d'Agrippine n'est pas anodin. Par la suite la ville sur le canal se développant, elle obtiendra ensemble ou par phases, le statut de chef-lieu, un nouveau nom (*Forum Hadriani*) et une reconnaissance de son importance urbanistique (ou une impulsion nouvelle) par Hadrien⁴⁴, la *civitas* tout entière étant ensuite (ou immédiatement) élevée au rang de *municipium Aelium*, en tout cas avant 162⁴⁵. À ce moment-là au plus tard la cité dispose du droit latin. Qu'en est-il précédemment? Qu'a signifié concrètement le nom de *Forum Hadriani*? S'agit-il du *ius nundinarum*? Le droit des marchés ressortissait à l'empereur dans les provinces impériales⁴⁶. Ou bien est-ce le signe de l'octroi du droit latin? En effet, en ce début du II^e s., se pose la question de l'extension du droit latin aux Germanies. Dans ces cités, comme dans celles des Gaules⁴⁷ mais avec un certain retard, l'autorité romaine doit avoir un jour étendu la jouissance du droit latin dont témoignent divers indices comme la dénomination et l'évolution des magistratures et des sacerdoces, la diffusion de la citoyenneté, l'onomastique. Chacun de ces indices pris isolément peut être considéré comme peu probant, mais leur conjonction invite à penser que le droit latin fut appliqué aux *Tres Galliae* sous Claude. En Germanie, est-ce Trajan l'auteur de la mesure, lui qui donne le nom d'*Ulpia* à Nimègue et à plusieurs cités de Germanie supérieure⁴⁸? Ou bien est-ce plus tardif, dans le cadre du mouvement général de municipalisation qui se développe dans le courant du II^e s.?

Que l'on accepte ou non d'attribuer à Corbulon une action essentielle dans l'administration de la province, on doit admettre que deux *civitates* (*civitas Cannanefatium* et *civitas Frisiavonum*) ont été créées aux dépens des Bataves mais ce pourrait être plus tard, au lendemain de la révolte⁴⁹. Mais si on interprète la création des cités comme une punition des

39. — DE KONING 2003, carte p. 54.

40. — DHAENZE 2011, p. 279-283.

41. — WAASDORP 2003.

42. — DE JONGE, BAZELMANS 2006, p. 62-77.

43. — DE JONGE, BAZELMANS 2006, p. 35-49; DE HINGH, VAN GINKEL 2009, p. 64-67.

44. — DE JONGE, BAZELMANS 2006, p. 80-94.

45. — *CIL* XIII 9165 = XVII/2 588; cf. RAEPSAET-CHARLIER 1999, p. 284.

46. — *Digeste*, L, 11 (*de nundinis*); cf. JACQUES 1984, p. 681.

47. — Cf. CHASTAGNOL 1995, p. 181-190.

48. — RAEPSAET-CHARLIER 1999, p. 281 et 319-321.

49. — ROYMANS 2004, p. 207-208.

Bataves, pourquoi avoir honoré les Cannanéfates également rebelles ? Il nous semble plus probable que des motifs purement administratifs et légaux aient été à l'origine de ces créations car la gestion du premier territoire des Bataves dans son extension maximale devait être problématique. Le développement économique des régions des embouchures plus particulièrement à partir de l'époque flavienne, dont témoignent à la fois l'archéologie⁵⁰ et les monuments religieux⁵¹, était assurément lié aux besoins énormes des troupes cantonnées à proximité immédiate et à ceux des relations avec la *Britannia* ; il nécessitait des administrations locales, des magistrats et des juges plus proches que le centre batave à Nimègue très décentré à l'est. L'entretien des routes et des canaux, la résolution des conflits commerciaux, le bon fonctionnement des marchés, des ports et des entrepôts, la gestion efficace des terres, des propriétés, du cens et du *fiscus*, tout cela ressortissait à l'administration civile quotidienne. L'idée répandue⁵² que cette organisation civile ne remonte pas plus haut que 85, date de la création formelle des deux provinces germaniques, nous semble trop tardive ; elle ne pourrait en tout cas s'appliquer qu'à ces deux seules *civitates* et non à celles de la province de Germanie inférieure tout entière, car le fonctionnement et la documentation des Bataves, des Ubiens, des Cugernes et des Tongres impliquent des *civitates* augustéennes⁵³.

4. LES FRISIAVONS DANS LES SOURCES LITTÉRAIRES

Qu'ils soient ou non une branche des Frisons transférés rive gauche pour être installés dans l'empire, les Frisiavons ne sont pas connus de César, ni de Strabon, ni de Pomponius Mela, qui au demeurant ne cite que rarement les peuples ; ils apparaissent dans la documentation littéraire avec Pline l'Ancien. On rappellera que l'écrivain était un chevalier ayant accompli ses milices en début de carrière et plus particulièrement une d'entre elles sous le commandement de Corbulon sur le Rhin. Au hasard de mentions circonstanciées, il nous apprend qu'il a rencontré les Chauques et qu'il a voyagé aux bouches du Rhin. Il a donc participé aux opérations de 47. Il avait ainsi une bonne connaissance des régions qu'il décrit ici et il n'est pas méthodologiquement pertinent de supposer des erreurs de sa part ni des confusions selon des sources différentes. Il n'est pas davantage satisfaisant

de corriger son texte⁵⁴ ou d'y voir des interpolations⁵⁵ au gré des convictions des chercheurs modernes.

Pour notre propos deux éléments doivent être mis en évidence : d'abord l'existence de deux listes distinctes, ensuite le fait que ces deux listes sont clairement conditionnées par la séparation qu'induit l'Escaut.

En effet, Pline décrit une première liste de populations dites *in Rheno ipso* à proximité de l'île des Bataves et des Cannanéfates. Les Frisiavons y sont dits installés sur une ou des îles *inter Helinium ac Flevum*, en compagnie des Frisons, des Chauques, des Sturii et des Marsaques ; cela nous situe en grande partie hors de l'empire tel qu'il sera fixé à partir de Claude. Faut-il penser qu'il évoque là leur situation d'origine avant leur installation en cité, sans doute par Corbulon, nécessairement au sud de l'Oude Rijn ? Ou bien est-ce une approximation pour désigner cette vaste région des embouchures où les terres semblent partout des îles entre des bras de mer et qui correspondrait aux trois bouches du Rhin, Oer, Oude Rijn et *Helinium* ?

Pline décrit ensuite une seconde série *a Scaldi* : un premier ensemble paraît composé des cités ou populations littorales (Ménapiens-Morins-Ambiens etc.) ; suit *introrsus* un ensemble de populations à l'intérieur des terres (Catoslugi etc.) ; une troisième liste donne dans un ordre peu clair les populations à la limite de la Germanie supérieure dont les Tongres, les Sunuques, les Bétasiens et les Frisiavons. Un dernier ensemble concernerait le Rhin proprement dit et rejoint la première liste jusqu'à l'Océan.

Les deux mentions des Frisiavons s'expliqueraient par deux zones de la cité, une zone zélandaise et une zone à l'est de l'Escaut (*a Scaldi*) où ils seraient voisins des Tongres et des Texuandres. Cette interprétation permet de ne pas considérer le témoignage de Pline comme fautif ou interpolé.

Il est intéressant d'ajouter que, dans sa description de la Germanie, Pline donne une mesure de la côte précisément jusqu'à l'Escaut (IV, 98) et que la liste des fleuves de Germanie proprement dite s'arrête à la Meuse (IV, 100) ; quant à la *Belgica* elle s'étend de l'Escaut à la Seine (IV, 105) : l'Escaut constitue donc bien pour lui la frontière nord-sud entre la Germanie et la *Belgica*.

50. — Voir par ex. VAN DER VELDE 2008.

51. — Par ex. les lieux de culte de La Haye : VAN ZOOLINGEN 2010.

52. — Voir par ex. DE JONGE, BAZELMANS 2006, p. 55-56.

53. — Et non postérieures à la révolte comme le pense par exemple SPICKERMANN 2003 ; sur la formation des cités en Germanie, voir

RAEPSAET-CHARLIER 1996, p. 254-260 ; 1999, p. 271-285 ; 2002-2003, p. 35-43 ; RAEPSAET 2013.

54. — Par ex. LE BOURDELLÈS 2009, p. 34.

55. — Par exemple SCHMIDT 1940, p. 71-72 ; DE LAET 1961, p. 24 ; on trouvera un état de la question dans GALESTIN 2007-2008, p. 689-692.

D'après nos sources, les Frisiavons ne sont pas impliqués dans la révolte des Bataves, à la différence des Frisons transrhénans⁵⁶.

Deux autres populations doivent être jointes au débat : les Marsaci et les Sturii, que Pline associe dans sa localisation océanique des Frisiavons. Ces deux peuples sont connus par quelques inscriptions, mais seuls trois passages littéraires donnent une idée de leur localisation dans la future Zélande. Pline l'Ancien les situe sur une des îles *quae sternuntur inter Helinium ac Flevum* comme les Frisiavons de l'ouest. Seules précisions : les Marsaques sont installés sur le bord de la mer (ce qui sera confirmé par une inscription, cf. *infra*) et sont voisins des Cersiacci. Nous savons aussi qu'ils sont voisins des Cannanéfates, puisque Tacite (*H. IV*, 56) parle, pendant la révolte de Civilis, d'incursions contre les deux peuples par une *modica manus* qui ne peut guère avoir pu attaquer des populations éloignées l'une de l'autre. Les Marsaques ne peuvent être voisins à la fois des Morins et des Cannanéfates⁵⁷. La seconde mention des Marsaques chez Pline signifie peut-être simplement une proximité imprécise avec les Morins, mais le texte n'implique pas que ce peuple habite au sud de l'Escaut. Dès lors l'hypothèse de Bogaers⁵⁸ de les placer dans le territoire des futures îles de Walcheren et Noord-Beveland serait fragile aussi parce que cela ferait des Marsaques un *pagus* (?) des Ménapiens ; or les Ménapiens ne sont jamais attestés comme soldats de la garde impériale et rien n'indique dans le texte de Tacite cité *supra* que les attaques contre les Marsaques aient franchi la frontière de la *Belgica*. Inversement lorsque Civilis fait passer la Meuse à une troupe *ut Menapios et Morinos et extrema Galliarum quateret*, il n'est pas question des Marsaques (Tac., *H. IV*, 28).

Les choses ne sont guère plus claires pour le *pagus Cersiacus*. Depuis la correction du texte de Pline entérinée par Byvanck⁵⁹ par exemple, on a pris l'habitude de lire *pagus Gesoriacus*, de le situer chez les Morins et de l'interpréter comme le *pagus* qui sera à l'origine de la *civitas* de Boulogne au Bas-Empire. Mais cette localisation du *pagus Cersiacus* est-elle sûre ? Assurément non, car la situation en pays morin s'appuie sur deux arguments fragiles. La proximité phonétique entre *Gesoriacum* et *Cersiacus* est loin d'être évidente car on ne peut aisément invoquer la faute.

Gesoriacum est attesté par Pomponius Mela (*III*, 18), Florus (*II*, 22), Suétone (Claud., 17), Ptolémée, les itinéraires, la *Tabula Peutingeriana* etc. ; *Cersiacus* est attesté par deux sources distinctes, d'une part Pline dans les leçons des manuscrits (C ou CH), d'autre part une inscription détaillant un cursus équestre (*AE* 1972, 148), cette dernière formulation interdisant de corriger d'office la mention de Pline. Et si les Cersiacci sont associés aux Morins dans une dénomination de cohorte, cela n'implique pas *ipso facto* que les deux populations doivent être confondues. Il existe des unités *Asturum et Callaecorum* ou *Thracum et Gallorum*, et le *pagus Vellaus* qui sert dans une cohorte de Tongres est à situer en pays batave. Le seul élément assuré est le fait que ce *pagus* est installé au bord de la mer dans la région septentrionale de la Gaule, mais est-ce un district des Morins ou des Ménapiens, le texte de Pline n'est pas clair. Reste qu'il serait assez tentant de les situer chez les Morins et de considérer le rapprochement avec les Marsaques comme très approximatif.

Un dernier élément unit les Marsaques aux Cannanéfates (et aux Bataves, ce qui pourrait renvoyer à l'état de communauté de ces peuples avant la création des nouvelles *civitates*) : le même héritier apparaît à Rome dans les épitaphes de la garde pour un Marsaque, un Batave et un Cannanéfate.

5. LES FRISIAVONS DANS LA DOCUMENTATION ÉPIGRAPHIQUE

5.1. Le problème de la cité et l'inscription de Bulla Regia

Le document épigraphique le plus important pour l'histoire des Frisiavons est également le plus discuté car il est corrompu. Il s'agit de l'inscription de Bulla Regia (*AE* 1962, 183 = 1971, 491) où est mentionné un procureur chargé du cens à l'époque de Marc-Aurèle :

Q(uinto) Domitio L(uci) fil(io) Q(uirina) Marsiano / proc(uratori) Aug(usti) patrimoni(i) provin(ciae) / Narbonensis proc(uratori) Aug(usti) ad ferra/rias proc(uratori) Aug(usti) ad census in Gallia accipiendos provinc(iae) Belgicae per / regiones Tungrorum et Fris(i)avonum et Germaniae inferioris et Batavorum —

56. — Une confusion chez COSME 2011, p. 309.

57. — LE BOURDELLES 2009, p. 34, décide donc de corriger Pline et d'évacuer la seconde mention des Marsaques en raison d'une pétition de principe : les Marsaci ne seraient pas voisins des Cersiacci puisqu'ils sont « connus pour habiter l'embouchure de l'Escaut ». Cette opinion très répandue (voir aussi DELMAIRE 1974, p. 274) est inexacte : elle relève d'un postulat recopié d'un auteur à l'autre alors que la documen-

tation qui est entièrement reprise ici n'est ni claire ni explicite.

58. — DN 1971, p. 42-43. La localisation des Marsaques dans ces îles, considérée par de nombreux auteurs comme une certitude (par ex. SPEIDEL 1985), a déjà été mise en cause par VAN SOESBERGEN (1971, p. 240-241).

59. — BYVANCK 1931-1947, I, p. 144-145 ; cf. DELMAIRE 1974.

L'interprétation et la correction qui en ont été données⁶⁰ proposent soit

- d'ajouter « *per regionem* » devant *Bataavorum* (en supposant en outre éventuellement qu'il faille ajouter aussi « *Cannanefatium* »), soit
- d'inverser l'ordre des mots et de lire *provinc(iarum) Belgicae et Germaniae inferioris per regiones Tungrorum et Fris(i)avonum et Bataavorum*.

Dans le premier cas cela revient à placer les Tongres et les Frisiavons en Gaule Belgique, dans le second cas⁶¹ à considérer que le procurateur a charge de toutes les cités non colonies romaines de Belgique et de Germanie inférieure. Cela donnerait une logique à ce district apparemment aberrant. Reste que les Cannanéfates ont été oubliés ce qui indique à suffisance l'imprécision du texte.

Le document est trop perturbé pour être probant en matière d'appartenance provinciale et c'est vers l'ensemble des indices et de la problématique de la constitution de la province de Germanie (ensuite inférieure) qu'il convient de se tourner pour fixer l'appartenance provinciale des Tongres et des Frisiavons. Comme les Bataves, les Tongres ont été constitués en *civitas* dans le mouvement de création de la *Germania* par Drusus⁶². Quant aux Frisiavons ils ont été implantés sur un territoire initialement sous dépendance des Bataves et ne peuvent donc relever que de la Germanie inférieure. La logique géographique l'impose.

Une autre inscription apporte peut être un indice quant à la proximité de la frontière provinciale au sanctuaire de Domburg (*CIL* XIII 8776):

Diis deabusque / praesidibus / provinciarum / concordiae / et fo[r]tu[na]e / consilior[um] —

Dans le *CIL*, Domaszewski pense qu'il s'agit de la protection des provinces de Germanie et de Bretagne, mais J. E. Bogaers⁶³ propose plutôt les trois provinces de Gaule Belgique, de Germanie inférieure et de Bretagne. On notera que les dieux invoqués sont les protecteurs des provinces et de la concorde qui doit présider aux délibérations (*consiliorum*). La précision presque d'ordre administratif qui y figure n'est pas anodine. La formulation n'implique pas nécessairement la Bretagne dont le gouverneur ne fréquentait

pas le temple. Mais quoi qu'il en soit de la Bretagne, il faut songer directement à la localisation du ou des temples quasiment sur le bord de l'estuaire ancien de l'Escaut donc à la frontière entre la *Belgica* et la *Germania inferior*. Et le(s) dédicant(s) perdu(s) de cet autel connu uniquement par une copie manuscrite pourrai(en)t bien être un (ou les) gouverneur(s) de province directement concerné(s) par cette protection divine de ses (leurs) décisions. La comparaison avancée avec *CIL* XIII 8810 d'Utrecht n'est pas absolument pertinente: là les dieux sont simplement les *praesides* du lieu, formule proche du *genius loci*, mais elle est intéressante en ce qui concerne l'activité religieuse des autorités officielles: à Utrecht, c'est un légat de légion de Germanie inférieure (XXX^e Ulpia) qui résout son vœu, alors que le gouverneur est impliqué dans un monument voisin (*CIL* XIII 8812) et le légat de la I^a Minervia dans un troisième (*CIL* XIII 8811). D'autres inscriptions ailleurs dans l'empire montrent que les frontières pouvaient faire l'objet d'attentions de nature culturelle: ainsi par exemple à la Vinxtbach entre les deux Germanies (*CIL* XIII 7713 et 7732).

L'importance de l'inscription de Bulla Regia réside surtout dans l'attestation de l'existence de la *civitas* des Frisiavons⁶⁴. Le territoire sur lequel s'exerce la compétence d'un chevalier en matière de recensement⁶⁵ est toujours au minimum celui d'une cité. Un simple *pagus* n'est pas concevable⁶⁶. D'autres critères peuvent être avancés mais ils ne sont pas en eux-mêmes décisifs: une *origo* de soldat ou la dénomination ethnique d'une troupe auxiliaire ne sont pas suffisants à attester une *civitas*. De nombreux exemples le prouvent comme les Marsaci, les Baetasii, les Cersiacci, les Texuandri (pour ne pas citer ici les cas polémique des Sunuci, ou douteux comme les Aresaci): il est très probable que ces recrutements ont été opérés dans le cadre d'un *pagus*, comme pour le *pagus Condrustis* (*RIB* 2108) ou le *pagus Vellaus* (*RIB* 2107) par exemple. La mention des Frisiavons chez Pline dans sa description des populations de la région n'est pas suffisante non plus à garantir le statut de cité, comme en témoignent explicitement les Catoslugi (*HN* IV, 106) dont le *pagus Catuslovius* avéré nous a été livré récemment (*AE* 2007, 980; cf. *AE* 2006, 836). Il est intéressant de noter, sans que l'on puisse affirmer qu'il s'agit d'une dénomination

60. — Voir le bilan des hypothèses dans RAEPSAET-CHARLIER 1975, p. 57-58.

61. — La meilleure argumentation se trouve dans BOGAERS 1971; 1972.

62. — RAEPSAET 2013 avec la bibliographie antérieure.

63. — *DN* 1971, p. 43.

64. — La résolution de l'abréviation *c()* *Fris()* sur une inscription de Bretagne en *civitas Frisiavonum* que proposait SCHMIDT 1940, p. 72, s'est révélée inexacte car il s'agit d'un *c(uneus)* (cf. *infra*).

65. — Cf. JACQUES 1977, p. 318-326; BÉRENGER 2009, p. 198.

66. — Contrairement à notre hypothèse RAEPSAET-CHARLIER 1999, p. 283.

décisive sur le plan administratif, qu'il existe des *Matres Frisavae* (CIL XIII 8633, à Xanten) et un Mercure *Friaiusius* (CIL XIII 8726, en pays batave). Linguistiquement⁶⁷ ces épithètes sont en relation avec les ethnonymes *Frisius* et surtout *Frisiavo*. On sait que les *Matres* portent souvent des épithètes ethniques (*Noricae*, *Suebae*, *Brittae*, *Trevera*, *Remae*, *Germanae*, *Hieud/thungae* sans doute *Marsacae* et (*C*)*hannanef(at-)* et sont honorées hors de leur région d'origine (souvent avec une qualification de *meae* ou de *paternae*), à la différence des *Matronae*, plutôt topiques et célébrées surtout dans leur propre lieu de culte.

Aucune source ne nous a conservé de trace du statut de la cité ni de ses magistrats et décurions. La cité fut sans doute une création en tant que cité pérégrine. Toutefois il serait étonnant qu'elle ait échappé, seule de toute la province, au processus de municipalisation attesté explicitement chez les Bataves, les Cannanéfates et les Tongres. Il faut rester prudent car la faiblesse numérique de la population et l'étroitesse du territoire ont pu jouer un rôle négatif dans l'appréciation de son importance. Par contre, il nous semblerait difficile d'envisager que la cité n'ait pas bénéficié comme les autres de la jouissance du droit latin, déterminant dans les transactions commerciales et dans la transmission de la citoyenneté. La présence de quelques noms de citoyens romains va dans ce sens. Nul besoin d'imaginer nécessairement un octroi spécial de citoyenneté après la révolte des Bataves pour expliquer les T. Flavii de la garnison de Rome⁶⁸, ils peuvent avoir acquis le statut civique par le service militaire normal voire même par le droit latin.

Dans l'hypothèse vraisemblable que le monument relève de la cité des Frisiavons, il faut prendre en considération l'inscription de Zundert dans le Brabant septentrional : cet autel atteste à la fois une divinité topique *Sandraudiga*⁶⁹ qui semble bien avoir laissé son nom au village⁷⁰ et un collège religieux, les *cultores templi*, qui implique, comme tous les collèges, une reconnaissance officielle et une autorisation⁷¹.

5.2. Les Frisiavons dans l'armée romaine

Le seul domaine important que l'épigraphie nous enseigne est militaire, les Frisiavons ayant servi dans le cadre de plusieurs unités distinctes⁷².

Les diplômes militaires nous apprennent l'existence de la *cohors I Frisiavonum* (500 fantassins), attestée à partir des années 80 en garnison en Bretagne (CIL XVI 51 : en 105) et encore mentionnée au IV^e s. dans la *Notitia Dignitatum*. La dénomination de *prima* semble impliquer qu'il en a existé d'autres mais nous n'en avons pas trace. Un des diplômes (RMD III 151) a été découvert à Delwijnen, un site qu'on a proposé de situer à la frontière entre les Frisiavons et les Bataves. Par ailleurs des *Bauinschriften* témoignent du fait que la cohorte a participé à la construction du fort de Melandra Castle (RIB 279 : centurie de Valerius Vitalis) au début du règne d'Hadrien, à celle d'autres camps de Manchester (RIB 577 : centurie de Masavo ; 578 : centurie de Quintianus ; 579 : centurie de Cudrenus)⁷³. Une dédicace (fig. 3a et 3b) religieuse de Carrawburgh (*Brocolitia*) où était cantonnée la 1^{re} cohorte des Bataves est particulièrement intéressante : le dédicant, venu spécialement au temple, est un certain Maus(eius vel aeus) *optio* de la 1^{re} cohorte des Frisiavons. La déesse honorée Co(n)ventina est titulaire d'une source connue sous l'appellation de Coventina's Well⁷⁴ où un grand nombre d'autels votifs ont été offerts par des soldats d'origine germanique. Par ailleurs, le relief sculpté sur la face latérale droite représente un jeu de tablettes d'écriture, avec sa poignée, témoignant des fonctions de l'*optio* (cf. RIB 492) et de l'alphabetisation du soldat. Sur l'autre face une couronne ornée de rubans. On pourrait se demander si le culte rendu à Coventina ne pourrait constituer en pays étranger le correspondant commun des dévotions à une divinité féminine spécifique à chaque ethnie germanique comme on en rencontre de nombreuses attestations⁷⁵.

En Bretagne également nous trouvons en poste des petites unités ethniques aux caractéristiques militaires spécifiques⁷⁶, les *cunei*. Plusieurs sont attestés au III^e s., le *cuneus Frisiorum Vinoviensium* à Binchester (RIB 1036), le *cuneus Frisiorum Vercovicianorum* à Housesteads (RIB 1594) et le *cuneus Frisionum Aballavensium* à Papcastle⁷⁷ (RIB 882-883 : fig. 4). Tacite nous apprend que pendant la révolte de Civilis les Cannanéfates, les Frisons et les Bataves combattirent les Romains en formations de *cuneus* (H. IV, 16 ; V,

67. — SCHMIDT 1940, p. 72 ; GUTENBRUNNER 1936, p. 151.

68. — GALESTIN 2007-2008, p. 700.

69. — Théonyme germanique : cf. REICHERT 1987, p. 585.

70. — TOORIANS 1995.

71. — DE ROBERTIS 1955, p. 90.

72. — Nous remercions vivement Anthony Birley pour ses conseils judicieux et ses suggestions en matière de fonctions militaires des Frisiavons en Bretagne.

73. — HOLDER, WALKER 1986, p. 139-140.

74. — ALLASON-JONES, MCKAY 1985.

75. — Une liste non exhaustive comprend : Ahuardua, Arcanua, Arduinna, Baduhenna, Hariasa, Hludana, Hurstrga, Iseneucaega, Ricagambeda, Sandraudiga, Sunuxsal, Vagdavercustis, Vihansa, Viradecthis, pour ne pas citer Burorina et Nehalennia honorées en pays ménapien.

76. — SOUTHERN 1989, p. 114-115.

77. — Ils étaient cantonnés à Aballava, Burgh-by-Sands sur le Mur d'Hadrien.



FIG. 3a. — Autel de Brocolitia, Coventina's Well, RIB 1523.
Chesters Museum.

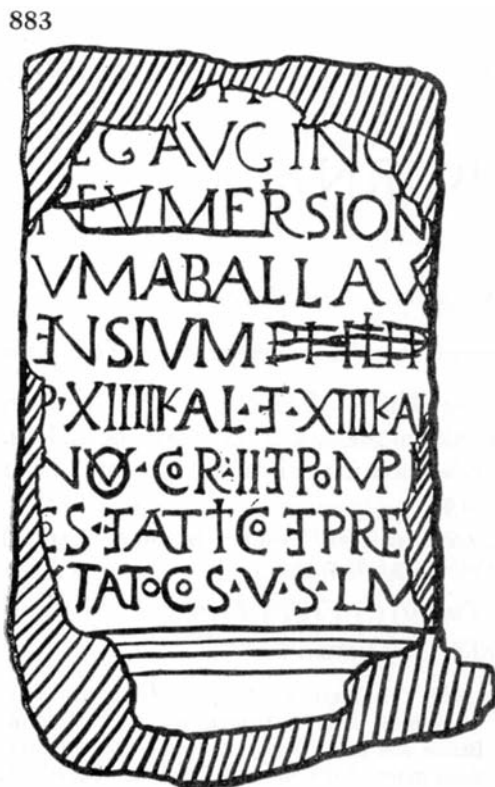
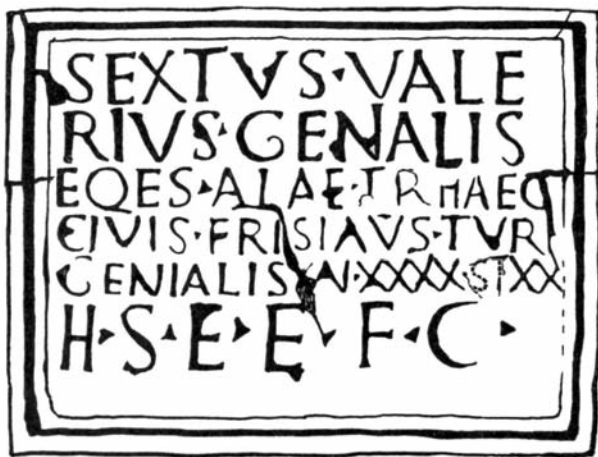


FIG. 4. — Autel de Papcastle. Cuneus Frisionum, RIB 883.
Petworth House.



FIG. 3b. — Autel de Mauseius, face latérale, jeu de tablettes
de l'optio. By permission of English Heritage and the
Chesters Museum Trustees.



109

FIG. 5. — Monument funéraire d'un cavalier Frisiaus de Cirencester, RIB 109. Corinium Museum.

16). Le *cuneus*, sans être exclusivement réservé aux Germains, constitue donc une catégorie de *numeri* typique des pratiques germaniques. Dans les deux premiers cas, on pense à des Frisons recrutés hors de l'Empire, notamment en raison de la présence dans le *cuneus* d'Housesteads d'un contingent de *Germani cives Tuihanti* dont le nom semble indiquer une origine de Twenthe, une région de la rive droite du Rhin au nord du pays batave qui ne faisait pas partie de la province. En ce qui concerne le troisième, orthographié *FrisioNum* et nécessairement différent des autres puisque cantonné ailleurs à la même époque (sous Sévère Alexandre et en 241-242), A. R. Birley⁷⁸ a proposé de lire *Frisi(av)onum*, ce qui illustrerait, par une parenté de technique militaire, un lien supplémentaire entre les Frisons indépendants et les Frisiauvons de l'Empire. Rappelons que le service dans ces unités particulières qui comportaient des « étrangers » ne donnait pas accès à la citoyenneté par le biais du diplôme militaire.

78. — BIRLEY 2005, p. 359-360.

79. — Il est peu probable que *Frissia[us]* (lu ainsi soit le nom du soldat (GALESTIN 2007-2008, p. 699, qui en fait un *Frisius*) plutôt que son ethnique, mais ce n'est pas impossible.

80. — ALFÖLDY 1968, p. 36. Ce monument pourrait remonter au milieu ou troisième quart du I^{er} s. Le soldat est défini comme *Frisiaus* (*Frisia(v)us*), ce qui doit être une dérivation en latin vulgaire par simplification de déclinaison de *Frisiavo* (cf. MANN 1971, p. 224); GALESTIN 2007-2008 p. 696 propose de comprendre *Frisius*, ce qui est très improbable linguistiquement car on ne peut guère justifier la présence du *a* sans recourir au suffixe *avolavus* dont le double *VV* n'est pas nécessairement noté.

81. — GALESTIN 2007-2008 p. 699 et 706, dans son propos délibéré de

Il est probable que des Frisiauvons ont servi aussi dans des unités de Bataves avant la constitution de la cohorte de Frisiauvons ou en parallèle. Un Frisiauvon⁷⁹ semble en effet avoir figuré dans une liste de soldats de la VIII^e cohorte *Batavorum* de *Vindolanda* entre 92 et 97. Par ailleurs, les Frisiauvons servent aussi dans d'autres corps de troupes, ainsi un cavalier dans une aile de Thraces à Cirencester (fig. 5), qui pourrait avoir été enrôlé en Germanie inférieure⁸⁰ où l'*ala I Thracum* a été cantonnée avant d'être transférée en Bretagne en 43. Il s'agit d'un citoyen romain, portant le gentilice Valerius, et on peut s'interroger sur les modalités de son accession à la citoyenneté tôt dans la première moitié du I^{er} s. Peut-être faut-il compter un autre, défini *Frisius*⁸¹, dans une aile d'Espagnols à Pappenheim en Rhétie, recruté au début du II^e s., et on complètera par un légionnaire dans la I^a Minervia à Bonn mais les noms en sont perdus.

Enfin il faut retenir une participation significative de Frisiauvons parmi les gardes du corps des empereurs à Rome. Dans la première période – *manus Germanorum*, *numerus Batavorum*, *collegium Germanorum* – le peuple a fourni des *corporis custodes* de statut pérégrin à la dynastie julio-claudienne, empereurs et membres de la famille⁸²: un Frisiauvon au moins et peut-être un Frison, à une époque où les termes et les réalités n'étaient pas encore nécessairement séparés. En effet, un des gardes du corps de Néron César est défini comme *Frisius* (*CIL VI 4342*). Si la lecture de l'ethnique est correcte (mais le monument est perdu et l'orthographe de ce terme, étrange pour des Romains, est flottante), on pourrait songer à un Frison pacifié habitant à proximité du camp de Velsen-*Flevum*, lequel existe à ce moment et garde la frontière sur le bras septentrional du Rhin, l'Oer. L'autre soldat est défini comme *Frisiaeo* (*CIL VI 4343*), ce qui est généralement considéré comme une écriture maladroite de *Frisiavo*⁸³. En tout cas le nombre de peuples définis explicitement dans ce corps (et non globalement appelés *Germani*) est limité et on repère, dans l'état actuel de notre documentation, des Bataves, des Bétasiens et des Ubiens dont

développer la part prise par les Frisons hors d'empire dans l'armée romaine, prend ce terme au pied de la lettre et ne le considère pas comme un Frisiauvon, alors que son épouse batave plaide pour une appartenance à l'empire et pour un voisinage de cités; de même son installation en Rhétie ne va pas dans le sens d'un retour en Frise avec la citoyenneté romaine et de nouvelles coutumes sociales et religieuses.

82. — BELLEN 1981.

83. — BELLEN 1981, p. 116. Les tentatives de GALESTIN 2007-2008 p. 695 pour transformer également ce terme en *Frisius* (« too many letters are lacking ») ne semblent pas très convaincantes car c'est la structure linguistique même du mot avec le *-a-* et une suffixation en *-o* qui est en cause.



FIG. 6. — Monument funéraire de Rome, garde du corps impérial natione Frisaevone, CIL VI 3260 = Speidel 708. D'après Speidel 1994a, p. 387.

l'appartenance à l'empire dans des structures territoriales définies ne fait aucun doute. Peut-être la situation du *Frisius* rejoint-elle celle de l'éventuel *Sue[bus?]* (CIL VI 8810), puisque H. Bellen⁸⁴ exclut à juste titre que l'on ait pu engager pour une fonction aussi sensible des prisonniers de guerre. L'absence de Cannanéfate connu élimine la possibilité d'établir un parallèle mais suggère deux réflexions : peut-être sont-ils assimilés aux Bataves dont ils occupent une partie de la cité ; peut-être les Frisons/Frisiavons sont-ils par contre précisés car ils se trouvent en dehors de ce cadre, encore installés sans doute près du lac *Flevo*. Dans la phase suivante (sans doute trajanienne) de l'organisation des gardes impériaux, celle des *equites singulares Augusti*⁸⁵, nous retrouvons en nombre important des Frisiavons (fig. 6). Ils servent dans une unité où les Germains sont nombreux⁸⁶, en particulier des Bataves, des Cannanéfates, des Marsaques, mais assez diversifiée dans l'ensemble de l'Empire. L'hypothèse de Galestin⁸⁷ que certains d'entre eux aient été des Frisons plutôt que des Frisiavons nous paraît délicate car aucun Germain extérieur à l'Empire ne semble avoir été recruté au II^e s. pour servir dans la garde impériale. Et l'argument du Frison

probable/possible de l'époque julio-claudienne n'est pas pertinent car il relève d'une époque où les *custodes* étaient pérégrins et où les Romains tenaient une partie du territoire frison aux alentours du camp de *Velsen-Flevum*. En outre les *equites sing. Aug.* étaient tous citoyens romains et, même si l'on souscrit à l'hypothèse que les recrues étaient éventuellement naturalisées au moment de leur enrôlement, il paraît bien improbable que l'on ait distribué largement la citoyenneté à des « barbares » comme Tacite qualifie les Frisons à propos de l'épisode de Malorix et Verritus (An. XIII, 54).

5.3. Ethnique et onomastique

L'épigraphie locale, pratiquement inexistante, ne peut malheureusement pas nous aider à préciser le degré ou les nuances de romanisation. Les seuls noms que l'on puisse connaître sont ceux de quelques soldats en poste à Rome ou en Bretagne. On notera qu'il s'agit généralement de noms latins (Valerius, Flavius, Aelius ; surnoms Genialis, Bassus, Quintianus, Vitalis, éventuellement assonants : Verus, Verax, Verinus). Le nom Cudrenus est un nom indigène au sens de non-latin⁸⁸ sans doute germanique⁸⁹ en raison de son suffixe *-eno*. Un autre nom (et sa variante)⁹⁰ retiendra l'attention car il est sans doute forgé sur la même racine que le nom de la Meuse dans sa vocalisation germanique *Maa[s]*⁹¹ : Masavo, un centurion, et Maus(eius?) un *optio*. Ce dernier nom faisait peut-être partie également de la nomenclature⁹² de l'empereur usurpateur Carausius dont on sait qu'il était Ménapien. On ajoutera deux noms connus sur des graffitis de Goedereede : un Iunius probable et un Ant(onius?) Cassius (fig. 10). À nouveau des noms latins mais Cassius est un nom assonant germanique (cf. *ILB* 34). Globalement donc, pour autant que nous puissions juger de l'onomastique, apparaît une latinisation répandue avec des éléments germaniques comme dans toutes les régions comportant au moins une part de population de langue germanique⁹³. Du point de vue linguistique, il faut voir dans les Frisiavons une branche de l'ethnie germanique des Frisons, la parenté étroite entre les deux ethnonymes étant indubitable⁹⁴. Schmidt⁹⁵ concède que les Frisiavons doivent être « eine Abweisung der Friesen » mais imagine une séparation entre les deux branches « schon früh ». En faveur d'un déplacement

84. — BELLEN 1981, p. 29.

85. — SPEIDEL 1994a et 1994b.

86. — Voir la carte dans SPEIDEL 1994b, p. 40.

87. — GALESTIN 2007-2008, p. 700.

88. — BIRLEY 1979, p. 92, « native », qui ne désigne pas pour autant un nom autochtone de *Britannia*. KAKOSCHKE 2011 p. 324, en fait un nom celtique sans autre argument.

89. — HOLDER, WALKER 1986 p. 139-140 ; cf. WEISGERBER 1968,

p. 384-385.

90. — KAKOSCHKE 2011, p. 458 et 463 ; cf. FÖRSTEMANN 1900, p. 1107 ; REICHERT 1987, p. 494 ; WEISGERBER 1968, p. 379-381.

91. — Cf. GUTENBRUNNER 1936, p. 146.

92. — KIENAST 1990, p. 274-275 ; *contra* BIRLEY 2005, p. 377-378.

93. — RAEPSAET-CHARLIER 2011, p. 214-215.

94. — SCHÖNFELD 1965, p. 94-96 ; REICHERT 1987, p. 291-293.

95. — SCHMIDT 1940, p. 71-72.

de population germanique, la variante *Frisiavo* pourrait être un indice, s'il convient bien, comme on l'a proposé⁹⁶, de voir dans cette évolution un certain celtisation d'un nom germanique au contact d'un voisinage celte : *Frisiavo* serait alors le nom « romain » de la population installée dans l'empire et ayant effectué une ethnogenèse propre en assimilant des éléments germaniques et des éléments autochtones. Toutefois Schmidt, suivi par Timpe⁹⁷, réfute l'idée d'assimiler *Frisiavones* et *Frisii minores* pour des raisons de topographie : les premiers seraient localisés bien plus au sud et à l'est que les Frisons mentionnés proches du lac *Flevo*. En faveur de cette localisation, il ne retient que la seconde mention de Pline, la première en future Zélande, serait à son avis une interpolation. En outre, il tire argument du fait que, dans les diplômes militaires, la cohorte de Frisiavons serait citée au voisinage de celles des Sunuques, Tongres et Bétasiens, ce qui impliquerait des peuples voisins qui seraient sur le terrain militaire également proches. Cette interprétation du texte des diplômes est fautive : les unités militaires sont classées d'après leur numéro et ensuite dans un ordre soit géographique de leur garnison soit alphabétique. C'est le hasard de certains diplômes⁹⁸ qui réunit de manière aléatoire des cohortes portant le même numéro *Prima* et qui sont précisément dénommées de ces peuples voisins entre eux. Dans d'autres cas, la cohorte des Frisiavons est mentionnée par exemple entre la *I Augusta Nerviorum* et la *I Aelia Hispanorum* (*AE* 2004, 1902) et on pourrait multiplier les variantes. De toute manière, un voisinage partiel des Tongres et des Frisiavons n'exclut pas, au-delà du cours Escaut/Striène, une installation côtière de Frisiavons et ne discrédite pas le témoignage de Pline. Evidemment si on décide de ne pas tenir compte d'une situation zélandaise de Frisiavons, plus rien ne les rapproche de Corbulon et de l'épisode du sénat des Frisons, mais le raisonnement est circulaire.

5.4. Les populations mineures

Il convient de joindre au dossier la question des Marsaques et des Sturii. Les Marsaques pourraient être une branche du peuple germanique des Marsi (cf. Tac., *An.* I, 50 ; 56 ; II, 25 ; *G.*, 2 ; *Str.*, VII, 1, 3)⁹⁹. Sur le plan linguistique¹⁰⁰, étant donné que la désinence *-ac* est celtique, la forme du peuple émigré, ethno-

nyme germanique celtisé, serait alors mise en relation avec son transfert depuis la région de la Ruhr.

Nous retrouvons recrutées dans l'armée romaine ces deux populations dont on ne peut guère évaluer l'importance démographique, quoique les Marsaques soient nettement plus représentés dans les sources : les Marsaques servent, comme les Frisiavons, dans les *equites singulares Augusti* à Rome, aux II^e et III^e s., mais l'ethnique se rencontre à Cologne pour des auxiliaires engagés dans d'autres unités : un cavalier dans une aile d'Africains et un soldat dans une cohorte de Lusitaniens, tous deux à l'époque flavienne. Les deux personnages sont pérégrins : le premier porte le nom de Lucius, fils de Crispus, le second Mansuetus, noms latins éventuellement assonants ; le père du second porte un nom indigène Arragenus¹⁰¹, un hapax qui pourrait être celtique¹⁰². Du point de vue onomastique, peu de renseignements pour les citoyens : des noms perdus et des noms généralement latins avec peut-être une connotation celtique : P. Aelius Bassus et Aelius Verinus qui élève une tombe pour son frère T. Hortensius Mucro, explicitement *Marsaquius*.

Dans les inscriptions de Rome, on notera la présence d'un dénommé Miles *natione Marsacus*, qui semble bien être le « serviteur » (sans doute esclave ?)¹⁰³ d'un *duplicarius* M. Aurelius Sanctinus non identifié sur le plan ethnique. Le dédicant confie le mort à l'attention de son « frère » (frère de sang ou frère d'armes ?) déjà décédé, frère dénommé Flavus, dont le nom est germanique (cf. *ILB*² 165). Une deuxième épitaphe élevée par le même Sanctinus évoque les origines de ses serviteurs défunts et, pour le Marsaque, mentionne la proximité de l'Océan (*AE* 1989, 30 et 90).

Une inscription de Bretagne de l'époque de Sévère Alexandre pourrait, si la lecture difficile est exacte, attester un détachement de Marsaques. On notera simplement que le fort de Penrith Voreda est au III^e s. occupé par une *vexillatio Germanorum* (*RIB* 920).

Sur le plan religieux il est possible qu'il ait également existé des *Matres Marsacae*¹⁰⁴. Malheureusement, les trois inscriptions qui les mentionnent probablement sont respectivement soit fragmentaire, soit perdue et corrompue, soit mal interprétée. Elles sont à Xanten où les dévotions aux Mères

96. — NEUMANN 1998, p. 82 ; sur la suffixation en *-avo* dans les noms germaniques, voir WEISGERBER 1968, p. 379-381.

97. — TIMPE 1998, p. 83.

98. — Schmidt ne cite que *CIL* XVI 70.

99. — Cf. GÜNNEWIG 2001.

100. — Cf. SCHÖNFELD 1965, p. 163-164.

101. — On trouve la lecture fautive Arracenus dans tous les recueils à cause d'une peinture incorrecte des lettres au musée ; la seule lecture exacte figure dans ALFÖLDY 1968, p. 209 n° 142.

102. — DELAMARRE 2007, p. 26.

103. — SPEIDEL 1985 ; SPEIDEL, PANCIERA 1989.

104. — GUTENBRUNNER 1936, p. 150.

étrangères sont très développées et à Cologne. Les noms des dédicants apportent de la latinité et une assonance Verus fréquente en pays germanique: Successius Crispinus, M. Aurelius LV (?) Veronius Verus. L. Anda[-] doit être germanique si l'on songe aux noms Andangus¹⁰⁵ (AE 2001, 1467 à Colijnsplaat; CIL XIII 7086 à Mayence), Andangius (AE 2003, 1050 à Vindolanda) et le dérivé gentilice Andang/hianius (AE 2001, 1504 à Colijnsplaat et CIL XIII 2945 pour un Ubien¹⁰⁶).

Quant aux Sturii, M. Lemosse¹⁰⁷ a proposé avec grande vraisemblance qu'ils aient composé, en compagnie notamment de Brittones, une petite unité d'*exploratores* attestée à Walldürn sur le *limes* germanique en 232. Aucun nom, aucune autre information. Argument *a silentio* dont la pertinence est toujours sujette à révision, les Sturii ne sont pas attestés comme *equites singulares* à Rome.

Au total donc, par comparaison avec d'autres peuples énumérés par Pline qui ne correspondent pas à des cités, Sturii et Marsaques pourraient avoir constitué des *pagi* de l'une des *civitates* du bord de l'Océan: l'indication d'*origo* des soldats implique en effet une certaine reconnaissance administrative et un cadre officiel d'enrôlement que procure sans doute le fonctionnement d'un *pagus*.

6. L'OCCUPATION DU SOL ET LES PLACES CENTRALES DES FRISIAVONS

Dans sa contribution importante à la connaissance des *civitates* du nord de la Germanie inférieure, en 1972, J. E. Bogaers attribuait à la cité des Frisiavons une étendue considérable, toute en largeur, de la Zélande, entre Escaut oriental et *Helinium*, jusqu'à la Meuse dans son tracé vertical entre Cuijk et Venlo, et y découvre pas moins de cinq « wichtige Siedlungen die als Hauptort der Civitas Frisiavonum in Frage kommen können »: Cuijk-*Ceuclum* sur la Meuse, au sud de Nimègue, Rossum où le Waal et la Meuse se touchent au nord de Empel, Rockanje sur l'île de Voorne, Goedereede, et « Ganuenta » dans l'Oosterschelde « Gemeente Zierikzee, bij Colijnsplaat »¹⁰⁸, ce dernier site étant de toute manière inapproprié. Si la limite orientale de la cité reste éminemment problématique, Bogaers adopte ici une position maximaliste difficile à soutenir. Après les travaux décisifs de Roymans, il

paraît peu vraisemblable de ne pas associer la région d'Empel et Kessel-Lith, sanctuaires fondateurs des Bataves, à la *civitas Batavorum*. Nous adopterons une position plus retenue, gardant, comme il est communément admis désormais, le calage ouest de la cité entre Escaut oriental et *Helinium* (Oude Maas), englobant sans doute la Striène. Pour le Hoeksche Waard vers Maasdam, il y a une difficulté d'interprétation. J. A. Trimpe Burger¹⁰⁹ constate dans l'ensemble du territoire attribué aux Frisiavons une occupation du sol intéressante, mais apparemment modeste en termes de densité. La présence indigène est faible et on ne perçoit pas de véritable romanisation avant le dernier quart du I^{er} s., en décalage avec la densité plus forte de la Zélande ménapienne au sud, où le « vroeg-Romeins » est attesté au milieu du I^{er} s. et se développe sensiblement au II^e s. (« midden-Romeins »), et celle, d'ambiance très militaire, également précoce, entre *Helinium* et Oude Rijn au nord, la future *civitas Cannanefatium*.

Au cœur de cette zone actuellement partagée entre les îles de Schouwen, Tholen, Goeree-Overflakkee et Voorne se situe un ensemble archéologique important, sur le territoire de Goedereede-Oude Oostdijk (fig. 7). Le gisement le plus au nord de l'ensemble, si l'on a bien affaire à un grand site à fonctions multiples, est connu sous l'appellation de Oude Wereld. Disparu en mer, le site est connu par des découvertes anciennes évoquées dans diverses chroniques dont celle de Pieter-Jan Twisch en 1619 qui le premier évoque « een oudt vervallen stedeken ». En 1618, les habitants ont pu voir et ramasser de multiples objets apparus sur la plage lors de tempêtes exceptionnelles: monnaies « op den eenen staet geschreven Adrianus, op den anderen Antonius », poteries, verres, bijoux, pavage de rues, fondations de bâtiments, alimentant pour des années les multiples collections privées qui se sont formées à cette occasion¹¹⁰. L'emplacement supposé au nord de l'Oosterduinen a fait penser à une fortification militaire côtière¹¹¹ comme le seraient aussi Oostvoorne et les petits forts kannanéfates tel que Den Haag-Ockenburgh¹¹². Cette hypothèse est renforcée par les fouilles régulières de J. A. Trimpe Burger et de ses collègues à partir de 1958 deux kilomètres environ plus au sud révélant notamment des fragments de tuiles estampillées au nom de la *Classis Germanica* et de l'*Exercitus Germaniae inferioris*.

105. — Cf. REICHERT 1987, p. 49.

106. — Cf. SCHÖNFELD 1965, p. 20.

107. — LEMOSSE 1981, p. 351.

108. — Cette formule n'a aucun sens, les deux bourgades étant sur des rives différentes, séparées par toute la largeur de l'Oosterschelde et par la frontière provinciale.

109. — TRIMPE-BURGER 1999, p. 10-11.

110. — CRAANDIJK 1878; TRIMPE-BURGER 1999, p. 13-14; DHAENZE 2011, p. 283-4; BOLT 2012, p. 27-31.

111. — Cf. WAASDORP 1999; DHAENZE 2011.

112. — DHAENZE 2011, p. 276-277; WAASDORP 2012.



FIG. 7. — Vue aérienne reconstituée du paysage autour de Goedereede et de l'Oude Wereld. D'après Bolt 2012, p. 32 ; avec l'autorisation de Mikko Kriek, Hasenberg Archeologie, en date du 11 juillet 2013.

Située juste au nord de l'actuelle bourgade de Goedereede, à quelques centaines de mètres, la fouille a révélé une agglomération de grandes maisons traditionnelles à deux ailes (*tweeschepig*), d'environ 20 m sur 7 m, située de part et d'autre d'un *kreek* canalisé aux rives renforcées de pieux, comprenant sans doute aussi des *horrea* et peut-être même un lieu de culte. La quantité de céramique d'importation y compris de Bretagne a fait penser à un dépôt de négociant. L'occupation globale se situe de 70 à 275 de n. è. Les monnaies les plus anciennes sont de Claude, Vespasien et Titus¹¹³. L'analyse approfondie et récente de toutes les données¹¹⁴ permet de conclure désormais à l'existence d'un petit port constitué de

maisons tantôt de tradition indigène au début de l'occupation à partir de 70-80 de n. è., tantôt sous toits de tuiles romaines montrant une romanisation active au II^e s. : quatre hectares et demi de vestiges sont ainsi concentrés autour du *kreek* aménagé en canal de quelque 16 m de large, avec pour les quais et une partie du gisement un soclage et une planchéisation des niveaux de circulation. On notera le caractère très fonctionnel de l'habitat aménagé en entrepôts avec secteur d'occupation résidentielle. La quantité de céramique au total est impressionnante, de toutes les catégories. Des milliers de sigillées, dont 700 décorées. Les proportions sont surprenantes. 157 décorées de Gaule du Sud pour 72 Lezoux, 79 La Madeleine et

113. — DE WEERD 2003, p. 196.

114. — DE BRUIN 2012.

155 Trèves, ce qui n'est pas habituel dans les schémas de romanisation progressive du Nord de la Gaule auxquels nous sommes habitués. En chiffres absolus, c'est proche d'un petit camp romain et comparable à des *vici* rhénans. Si on comptabilise les TS décorées et unies, on pourrait situer le début des importations autour de 70 de n. è, peut-être dès 65. Il y a en effet encore des classes Drag. 15/17 présentes et plusieurs des potiers de La Graufesenque représentés commercialisent leurs produits abondamment dans le troisième quart du I^{er} s. En outre toutes les catégories habituelles de vaisselle de la fin du I^{er} et du II^e s. sont présentes. Étant donné que ce « binnenvaart » devait être relié à la mer, les archéologues néerlandais identifieraient la place comme une « installation portuaire dans un réseau commercial », activé par une présence militaire proche, une « sorte de place centrale pour transfert et redistribution, à un endroit où les courants commerciaux du Nord rencontrent ceux du Sud »¹¹⁵. Sur la même île (postérieure), à environ 2 km à l'ouest de l'Oude Oostdijk, de nombreuses découvertes isolées ont été effectuées aux alentours du village de Ouddorp et en particulier à l'ouest au lieu-dit « Ouwe Stee ». Un certain nombre de ces objets (harnais, lampe en bronze, matériel de pêche, cotte de mailles) sont conservés au musée de Leyde et ont suggéré à Byvanck¹¹⁶ qu'il pourrait s'agir d'une « nederzetting met een groot aantal Romeinsche oudheden ». Étant donné la grande proximité des deux ensembles et le fait qu'entre les deux sont signalées aussi des découvertes d'époque romaine, notamment au lieu-dit Jillesweg, se pose donc la question de la relation entre les deux sites voisins : deuxième port sur la côte occidentale ? nécropole ? faubourg ? Il serait en tout cas surprenant que les deux gisements aient eu un fonctionnement indépendant l'un de l'autre.

La topographie de Goeree est très intéressante et significative des possibilités offertes le long de la mer du Nord, de la Ménapie à la Frise, à une occupation du sol active et dynamique juste à l'arrière du cordon dunaire grâce notamment au potentiel de circulation des voies d'eau constitués par les *kreken* qui percent la dune et tissent parfois un véritable réseau intérieur, protégé de la mer mais avec accès à celle-ci, dépendant des marées mais parfois suffisamment dégagés, aménagés et profonds pour être d'usage permanent. Quant au *veen* (tourbière) complété d'apports sédimentaires, s'il n'est pas très propice à la culture, il est bien approprié à l'élevage.

Étant donné la position du cordon dunaire derrière lequel s'établit et s'abrite l'agglomération et l'existence d'une courte rivière ou petit canal naturel soupçonné par les géomorphologues coulant parallèlement au rivage, entre Goedereede et l'*Helinium*, à proximité de Oostvoorne, on a proposé que le *kreek* canalisé qui structure le site pourrait partir de l'*Helinium*, à peu près en face de Naaldwijk où aboutit le canal de Corbulon qui relie l'*Helinium* à l'Oude Rijn et au *limes*, passerait par le fort de l'Oude Wereld, puis par le « vicus », s'unirait d'abord à une échancrure marine assez profonde à quelques kilomètres au sud-ouest, et poursuivrait éventuellement son tracé jusqu'à l'Escaut oriental, aux environs de Westenschouwen¹¹⁷. C'est très hypothétique, mais pas impossible dans la mesure où les *kreken* peuvent se relier en réseau. Une autre idée, plus simple, serait d'envisager une relation immédiate du canal, via l'Oude Wereld ou non, avec la mer toute proche. La géographie s'y prête. C'est ainsi que le Goedereede médiéval se développe au débouché d'un *kreek* canalisé de quelques centaines de mètres.

Du point de vue historique, la masse de matériel importé au début de l'époque flavienne s'expliquerait mieux à notre sens par une décision d'implantation que par une progressive évolution au départ d'un petit site. La dynamique générée par le réseau de fortins côtiers, d'Oudenburg et Aardenburg à Naaldwijk, qu'on évoque souvent à la suite des travaux de Wouter Dhaeze¹¹⁸, ne paraît pas remonter au-delà du milieu du II^e s. Comme Voorburg à l'arrière du cordon dunaire, à mi-chemin entre l'Oude Rijn et l'*Helinium*, Goedereede, à mi-chemin entre l'*Helinium* et le Roompot, pourrait jouer un rôle à peu près équivalent. Et l'idée émise par certains archéologues d'en faire une place importante, voire le chef-lieu, des Frisiavons ne manque pas d'atouts. La chronologie ne s'y oppose pas et le caractère massif des premières importations associé à l'infrastructure très élaborée mise en place correspondrait bien à un choix délibéré ; il en va de même pour l'implantation probablement orthogonale de l'habitat. Mais la monumentalisation n'est guère apparente, ni les éléments culturels attendus ; l'habitat est très simple, avec des granges et entrepôts, et des maisons à deux nefs proches de la typologie des fermes indigènes. Mais peut-être nous trouvons-nous ici plutôt dans la zone portuaire et que le centre public, s'il est avéré, est ailleurs. Les sondages ont révélé du matériel d'époque romaine sur

115. — DE BRUIN 2012 p. 151.

116. — BYVANCK 1931-1947, III, p. 152.

117. — BOLT 2012, p. 24.

118. — DHAEEZ 2011.

une surface considérable autour de la zone fouillée, touchant presque au sud la périphérie du Goedereede médiéval et moderne, soit une superficie quadruplant l'espace actuellement investigué, sans oublier les trouvailles de Ouddorp.

Un autre élément doit être versé au dossier de ce site intéressant. Vers 250, une première transgression marine réduit l'activité du site en même temps qu'elle insularise considérablement toute la côte. En témoigne le Panégyrique de Constance en 297 (*Pan. Lat.*, IV, 8). Dunkerque II va dessiner le nouveau paysage de la Zélande en fragmentant l'espace en de multiples îles, dont celle, toute petite, de Goeree autour de Goedereede et Ouddorp. Cette minuscule portion de terre est de tout temps restée émergée et l'actuelle Goedereede, à quelques centaines de mètres au sud du site romain, connaîtra au Moyen Âge un développement considérable autour de son port, obtenant dès le XIV^e s. des libertés municipales importantes au même titre que Brielle¹¹⁹. Même si l'on ne peut pas évoquer le déterminisme géographique dans un paysage aussi mouvant, il est clair que Goeree occupe une position stratégique sur la côte entre Escaut oriental et Meuse qui n'a échappé ni à l'autorité romaine ni aux marchands médiévaux.

À l'extrémité septentrionale d'un tracé supposé de ce *binnenvaart* se signale à notre attention Oostvoorne¹²⁰. Quelques tessons et débris sont repris à l'inventaire de Byvanck (*s.v.*), mais de nouveaux éléments ont été apportés à la discussion à la suite de découvertes faites à marée basse en 1970 près de l'Oude Maas, autour du Brielse Meer, que Bogaers associe à des témoignages du XVIII^e s. et qui lui font supposer un *castellum* pour garder l'embouchure de l'Oude Maas sur la rive sud, en face du probable port fortifié de Naaldwijk. Ce sont en effet des emplacements stratégiques un peu analogues à celui du fort de Katwijk. Il n'y aura sans doute jamais de certitude à ce sujet et guère d'espoir de fouilles structurées dans ce qui est aujourd'hui l'entrée du port de Rotterdam, mais le bilan des trouvailles isolées et significatives de la présence militaire à l'embouchure de l'*Helinium* s'est enrichi récemment d'une mention explicite de la *classis* à Naaldwijk¹²¹. Dans ce territoire de la future île de Voorne, ont été repérés ou fouillés un certain nombre de sites indigènes ruraux dont un des plus significatifs semble être celui de Rockanje¹²².

Au sud du territoire attribué aux Frisiavons, un autre estuaire majeur, celui de l'Escaut oriental, seul aboutissement maritime de l'Escaut à l'époque romaine. L'appellation toponymique « Roompot » paraît ancienne et révélatrice de la présence romaine¹²³. Sur la carte de Huybert éditée par Blaeu vers 1660, on lit¹²⁴: « Den Roompot, een voornaem casteel bij de Romeynen gebouwt pleegh alhier te leggen ». Le point sur la carte est situé juste au large de « d'oude haven van Westschouwen ».

La rive sud de l'Oosterschelde¹²⁵, en territoire ménapien, est plus densément peuplée. Outre les importants sanctuaires de Domburg et Colijnsplaat fréquentés et honorés par tout le grand négoce du Nord de la Gaule, les sites romains sont attestés dès le milieu du I^{er} s. un peu partout entre le futur Honte encore bien embryonnaire et l'Oosterschelde. La situation de la rive nord, frisiavone, est différente. La concentration archéologique autour de Haamstede-Brabers-Westenschouwen est intéressante mais la romanisation y paraît décalée, plus lente, et moins effective. Un diagramme monétaire réalisé par Boersma¹²⁶ compare Westenschouwen et Domburg. Un « vroeg-Romeins » ménapien est attesté à Domburg à partir de Caligula et, des Flaviens à 269, le « midden-Romeins » est très représenté. Les trouvailles de l'autre côté de l'embouchure, au nord, offrent un profil parallèle, mais quantitativement nettement moins lourd et plus discontinu jusqu'à Domitien. Beaucoup de trouvailles dispersées autour de Brabers montrent l'intérêt de cette contrée qui a subi d'énormes dégâts en 1953. Fait rare en Zélande, le socle dunaire de la partie orientale de l'île de Schouwen et les dépôts alluvionnaires de l'Escaut ont offert une résistance particulière aux érosions, marées et transgressions et l'occupation humaine est attestée depuis le néolithique. Le village fouillé¹²⁷ est proto-historique, sans solution de continuité au niveau culturel avant les importations céramiques du dernier quart du I^{er} s. Les traditions de vie dans ce hameau de fermes à deux neufs sont indigènes, avec de la céramique non tournée, et de nombreuses poteries noires dites ménapiennes ou *Lowlands Ware*. Les sigillées n'arrivent qu'à la fin du I^{er} s., un peu plus nombreuses au II^e. La Graufesenque n'est quasiment pas représentée, en contraste avec l'importation massive à Goedereede, analysée précédemment. Trimpe

119. — ENDERMAN 2010.

120. — DHAEZE 2011 p. 282-3; cf. BOGAERS 1974.

121. — DERKS 2010.

122. — BRINKKEMPER 1995; cf. aussi BROUWER 1986.

123. — HETTEMA 1951, p. 30-31 et n. 5; BEEKMAN 2007, p. 25-36; DHAEZE 2011, p. 285.

124. — « Le Roompot, un château important construit par les Romains était censé se trouver ici ».

125. — TRIMPE-BURGER 1999, p. 10-13; DE CLERCQ 2009.

126. — BOERSMA 1967, p. 67-72; cf. fig. 8.

127. — TRIMPE BURGER 1995.

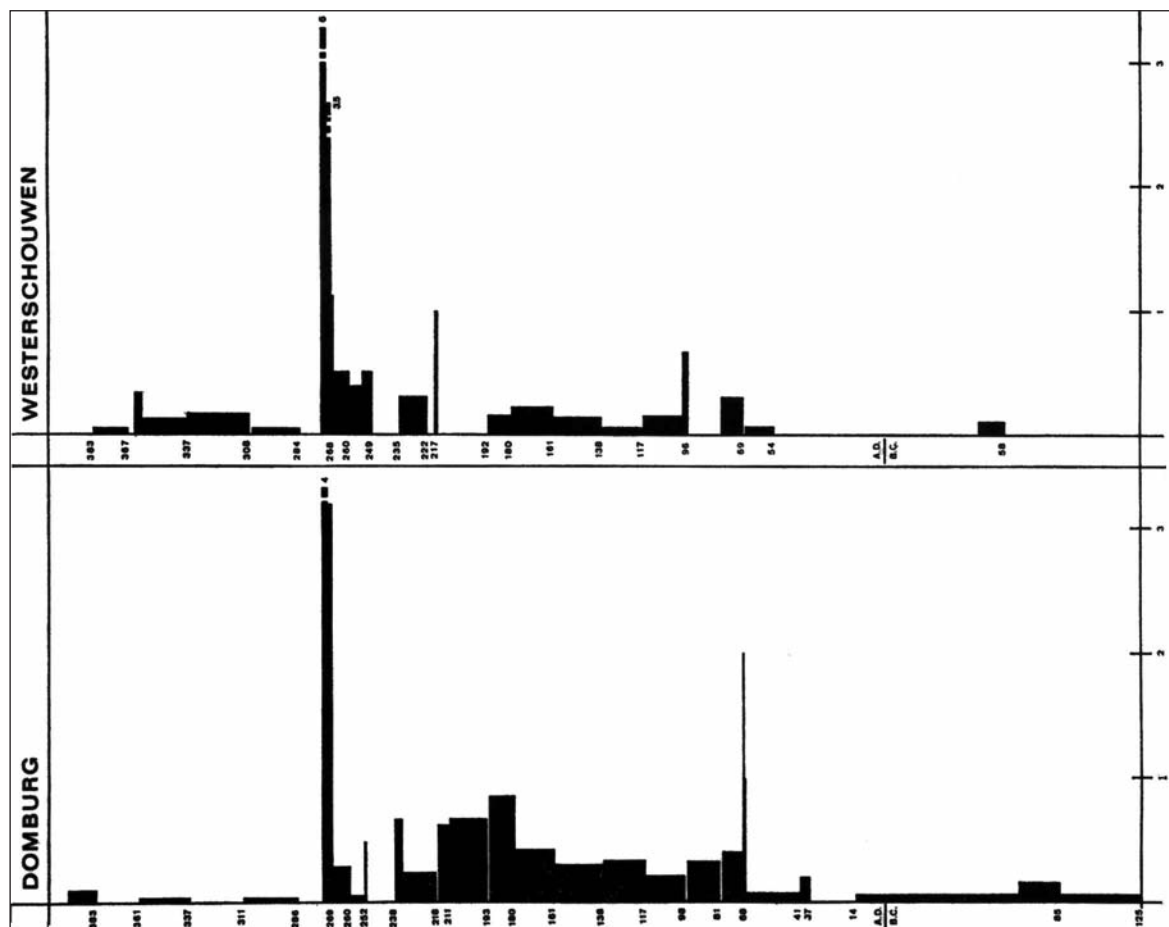


FIG. 8. — Diagramme des monnaies de Domburg et Westerschouwen. D'après Trimpe Burger 1999, p. 8.

Burger¹²⁸ suggère en outre un temple à l'ouest du château de Haamstede d'après la mention d'un « tempelput » et d'un « dam van den tempel » dans le Veldboek Westernen Ban de 1783 et aussi la présence à cet endroit de gros blocs de tuf signalés par J. G. N. Renaud en 1965. Cet élément indique au moins un certain degré de romanisation, mais il n'y a rien ici qui puisse actuellement faire penser une relation structurée avec Goedereede, ou à un fonctionnement analogue.

Vers le nord-est du territoire supposé frisiavon, si nous remontons l'Oude Maas vers sa confluence avec la Striène, entre Strijen et Strijensas, à la toponymie significative, et Dordrecht au nord, nous rencontrons la région du Hoeksche Waard, coïncée entre l'Oude Maas ou Bergse Maas et le Waal, autour de Maasdam.

Cette zone est extrêmement complexe du point de vue des paléo-dynamiques fluviales, mais de multiples interventions de terrain, ponctuelles, associées à une couverture photographique aérienne, laissent entrevoir aujourd'hui un riche potentiel archéologique qui reste à exploiter. Au fil des découvertes anciennes et récentes, les archéologues évoquent pour l'époque romaine une concentration d'habitats et d'éléments d'infrastructure, de Mijnsheerland à s'Gravendeel et autour du Binnenmaas, un bras mort de la Meuse : nécropoles (crémations du II^e s. à Maasdam), routes, digues, canaux et canalisations, quais et éléments portuaires, traces de pont, suggérés par la photo-interprétation, mais aussi éléments de culture matérielle (poteries, fibules, carreaux d'hypocauste, boîte à onguent...) couvrant toute l'époque romaine, qui dénotent « een grote nederzetting » à partir de 70 et,

128. — TRIMPE-BURGER dans *DN* 1971, p. 49 et 51 ; hypothèse retenue par SPICKERMANN 2008, p. 391.

pour certaines structures, un entretien des digues jusqu'au IV^e s. La photo aérienne montre en particulier une voie d'eau importante qui descend vers Strijen jusqu'à Strijensas qui procurait une bonne liaison entre la Striène et la Meuse. Des sondages récents au bord du Binnenmaas¹²⁹ précisent certains points. La transgression Tiel 1B au deuxième Âge du Fer apporte à la fois un drainage fluvial actif et l'ouverture de nouveaux *kreken* mais aussi, par un dépôt argileux substantiel, une consolidation des surfaces utilisables, comme à Goedereede. Cette situation sera relativement stable, même après Dunkerque II. Les niveaux archéologiques romains sont présents dans tous les cas avec un abondant matériel exclusivement romain en ce qui concerne la céramique lors des fouilles de 1993-1994, succédant souvent à des témoignages d'occupation de l'Âge du Fer, voire remontant à la Vlaardinggen Kultuur. Aux « Vijf Schelpen », la céramique est extrêmement diversifiée, toutes les catégories représentées, du « Kurkurn » et des *Lowlands I* aux amphores oliaires et aux sigillées, avec un départ chronologique autour de 70, peut-être un peu avant. La quantité d'ossements de bovidés fait penser à une activité de boucherie, même si l'idée d'une « industriële vleesproductie » reste à confirmer ; par ailleurs l'hypothèse d'un temple dont ces éléments alimentaires seraient dépendants, ne paraît pas évoquée.

Cet éparpillement d'occupation sur une surface d'une dizaine de km² évoque une alternance d'habitats plus urbanisés et plus romanisés et de domaines ruraux davantage indigènes dans un tissu assez relâché au gré des zones émergées et stables. Activités commerciales et portuaires sont vraisemblables dans cette zone pivot, à la fois sur le tracé principal de la Meuse inférieure à sa jonction avec le Waal, branche inférieure du Rhin, à leur sortie occidentale de l'opulente cité des Bataves, et au confluent avec la Striène qui se détache de l'Escaut oriental et unit celui-ci à la Meuse. S'il est un endroit stratégique en termes de circulation en Germanie inférieure, c'est bien celui-là. C'est tout l'approvisionnement fluvial vers le nord en provenance des Ménapiens, Nerviens, Tongres qui passe par ce nœud, et inversement la relation des camps du *limes* avec leur arrière-pays. Pouvait-il échapper à une prise en charge rapprochée par l'autorité romaine ? Assurément pas pour les vastes travaux d'infrastructure, canalisation, quais et digues, mais le domaine des « Vijf Schelpen » est indigène et semble s'inscrire dans le schéma d'intensification de l'explo-

tation rurale sur les alluvions argileux au sud du Waal observé un peu partout, avec une recherche de la productivité liée à la « fourniture aux armées », comme à Tiel-Passawaij. Le Hoeksche Waard à l'ouest est relativement protégé et stable avant la zone totalement perturbée du Biesbosch qui sépare les estuaires du cœur de la région batave. Nous nous trouvons à l'entrée de l'*Helinium* et aux portes des Cannanéfates qui occupent le territoire au nord de celui-ci. Comme à Goedereede, une romanisation active s'installe vers 70-80, peut-être avant, incontestablement liée à la proximité du *limes* rhénan et à la dynamique économique concomitante. La géographie de la circulation et la nature des découvertes tendraient à associer cette région plutôt à la cité des Cannanéfates, et à placer dès lors la frontière des Frisiavons sur l'Oude Maas, mais cela doit rester une hypothèse de travail, car on a proposé de voir dans le site urbanisé de Maasdam un candidat possible à la fonction de capitale des Frisiavons¹³⁰. Toutefois l'important investissement en infrastructure et le caractère du matériel archéologique sur certains gisements fouillés, très comparable à celui des sites militaires proches, nous inciteraient plutôt à un rattachement à la cité des Cannanéfates, mais la question reste ouverte en l'attente de fouilles plus complètes et de documents plus probants.

Autre point de focalisation de la topographie fluviale zélandaise, la bifurcation de la Striène¹³¹ qui se sépare de l'Escaut à hauteur de Bergen-op-Zoom. Parfois encore rangée au nombre des mythes géographiques, l'existence en est acceptée aujourd'hui par la plupart des chercheurs, même si le tracé sans doute fluctuant au fil des dynamiques maritimes en est discuté. Rive droite, un site attire l'attention. Sur une émergence naturelle, au premier endroit pédologiquement stable en venant de l'estuaire de l'Escaut oriental au sortir des marécages et tourbières, Bergen-op-Zoom, où seule une amphore pointue était signalée dans l'inventaire de Byvanck, a fait l'objet récemment d'une très intéressante fouille, à la Thaliaplein¹³² : un sanctuaire romain avec son aire d'offrandes. Poteries brisées, notamment en *Lowlands Ware*, amphores miniatures en « Bergse klei », peut-être de confection locale, bague ornée, statuette de Sucellus, monnaies de Néron à Gordien III avec acmè au II^e s. Sanctuaire isolé lié à une agglomération ? Sanctuaire frontière entre Frisiavons et Ménapiens puisque nous nous situons à la limite de la cité ? La proximité de Colijnsplaat, une trentaine de kilomètres en aval, doit également être évoquée.

129. — VAN WILGEN 2010 ; HENDERICKX 1987, p. 39-65 ; sites internet de Puttershoek et Zoeteman.

130. — ROYMANS 1995, p. 57.

131. — STEUR, OVAA 1962.

132. — VERMUNT, VAN DER KALLEN 2012.

Sur les cartes anciennes des XVI^e et XVII^e s., on peut remarquer que le départ de la Striène vers le nord, gardé par Bergen rive droite et Tholen rive gauche en face, est fortifié sur tout son parcours. L'importance stratégique ne s'est jamais démentie à travers le temps. Deux toponymes accompagnés de vignettes attirent également l'attention. Au sud de Tholen, sur la rive de l'Escaut, sont dessinés dès les atlas de Mercator et Deventer à la fin du XVI^e s., un fortin et une digue sous la dénomination de Venusdam, et en face, sur la rive sud, une construction ruinée sur un îlot « Romerswal » avec la note « nu verdestruert en geheel te niet ». En 1682, on trouve encore « Stadt Rommers waal » et en 1693, dans la carte dressée par Samson et Jaillot, l'îlot subsiste avec la mention « Romerswaal Ruine » toujours dans une vaste zone de basses eaux marécageuses, « moeren » et « brouck ». Le toponyme est à l'origine d'une famille noble « de Romerswal » et divers érudits¹³³ l'ont interprété comme *Romanorum vallum*. La petite émergence a dû disparaître définitivement au XVIII^e s. dans le « Verdrongen Zuydt-Bevelandt ». On ne peut s'empêcher de relever aussi, un peu au sud, sur la carte de De Jode éditée en 1578, un « Agger » très discret sur la rive droite de l'Escaut. Toute cette vaste zone de marécage enfermée dans la boucle de l'Escaut oriental là où il passe d'un cours vers le nord à un cours vers l'ouest, le « Verdrongen Zuydt-Bevelandt » est devenu le fond fermé de l'Oosterschelde. Apparemment cette rive est de longue date inhospitalière, contrastant avec la partie occidentale de Beveland et Walcheren, qui correspond au nord de la cité des Ménapiens et est occupée avec une certaine densité ponctuée de sites majeurs, entre Ellewoudsdijk¹³⁴, Domburg et Colijnsplaat. En contraste aussi, l'actuelle île de Tholen, rive droite de l'Escaut oriental, entre Tholen-ville, Poortvliet et St-Maartensdijk, connaît une occupation romaine sous forme d'habitats en bois datés de la fin du I^{er} s., « een kleine nederzetting » selon Trimpe Burger¹³⁵ sans plus de précision. L'élargissement progressif de l'Oosterschelde a dû faire basculer dans l'estuaire les rives au sud de Tholen.

Le texte de Pline, nous l'avons vu, semble indiquer qu'une partie de la cité des Frisiavons se trouvait à l'est de la bifurcation occidentale de l'Escaut, autrement dit la Striène, qu'elle avait sans doute pour fonction de contrôler. Aussi évoquerons-nous le site de Rijsbergen-Zundert. L'endroit et la région sont riches d'occupations protohistoriques et romaines. En 1812,

un autel à la déesse Sandraudiga, d'où découle sans doute le nom de Zundert, porte la dédicace de *cultores templi*, ce qui implique une organisation religieuse formelle et non une simple chapelle; en 1842, sont relevés les vestiges d'un temple avec un matériel varié daté des I^{er} et II^e s. (Byvanck *s.v.*). Des fouilles récentes ont mis au jour une grande structure carrée palissadée que les archéologues rapprochent des Viereckschanzen et réinterprètent en « rechthoekig heiligdom ». L'enclos mesure 48 x 48 m de côté, ce qui en ferait la plus grande structure quadrangulaire du genre au milieu de l'Âge du Fer¹³⁶. Les auteurs de l'ouvrage collectif, consacré à la province moderne de Noord-Brabant, qui valorise cette fouille, ont tendance à homogénéiser les aspects cultuels et culturels de la région autour des pôles batave et éburon dont les foyers fondateurs comme les dispersions des artefacts se situent toutefois nettement plus à l'est que Rijsbergen-Zundert. Ils ne manquent pas d'arguments, mais on peut se demander si cette vaste sphère d'influence batavo-éburonne dans les bassins de la Mark et du Dommel, affluents de la Meuse, ont résisté à la Guerre des Gaules d'abord et aux recompositions augustéennes des cités ensuite. Le fait d'être bordé par un affluent de la Mark pourrait renvoyer à une limite administrative¹³⁷ et, peut-être, plus anciennement, à des aires culturelles indigènes protohistoriques. Un vaste ensemble funéraire et cultuel à l'Âge du Fer, un sanctuaire romain important, un collège religieux, une toponymie suggestive font que Zundert a assurément un statut particulier dans l'organisation du territoire à l'époque romaine. Une limite de cité entre Tongres et Frisiavons pourrait ainsi être envisagée.

7. LES PAGI ET CIRCONSCRIPTIONS RELIGIEUSES À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

Un des éléments traditionnels avancés par les historiens pour fixer les limites des cités à l'époque romaine consiste à utiliser à rebours les structures civiles et religieuses installées dans le Haut Moyen Âge. Dans de nombreux cas en Gaule, il y a une relative superposition entre les *civitates* et les évêchés¹³⁸, et aussi entre les *pagi* et les doyennés et archidiocèses.

À cet égard la situation en Zélande et dans les Pays-Bas en général est différente et particulièrement difficile à approcher, dans la mesure où s'est produite une déstructuration complète des fonctionnements

133. — DE FELLER 1820, II, p. 571, par exemple.

134. — SIER 2007.

135. — TRIMPE-BURGER 1999, p. 10-13.

136. — VAN GINKEL, THEUNISSEN 2009, p. 158-159.

137. — Cf. racine *marko-* = frontière : POKORNY 1959, I, p. 738.

138. — Cf. RAEPSAET-CHARLIER 1994, p. 52.

romains à la suite d'une part des invasions et d'autre part des transgressions marines. On peut suivre la constitution des grands évêchés du nord de la Gaule¹³⁹ en ce qui concerne Cambrai, Tongres-Maastricht-Liège et Cologne dès le Bas-Empire alors que l'évêché d'Utrecht¹⁴⁰, qui couvrira toute la zone entre Meuse et Rhin dans leur cours inférieur, n'est pas installé avant la fin du VII^e s. Cela implique que, même pour les trois cités ayant précédé les évêchés assurés, la frontière septentrionale est difficile à fixer, les évêchés ayant eu tendance à s'étendre au-delà des frontières romaines pour occuper le terrain en l'absence d'un concurrent clair et d'une tutelle établie sur les territoires s'étendant au moins jusque la Meuse, voire au-delà. Ainsi probablement le *pagus* des Taxandres, dont l'existence est quasiment sûre pour l'époque romaine¹⁴¹ mais dans un territoire peut-être restreint dans la région de Tessengerlo, semble avoir connu une extension au nord de l'Oude Maas jusqu'à la Linge, le Teisterbant, c'est-à-dire dans une zone qui relevait indubitablement de la cité des Bataves. Ultérieurement celle-ci dépendra de l'évêché d'Utrecht, alors que la partie méridionale, le *pagus* de Toxandrie, relèvera de l'évêché de Liège au Moyen Âge¹⁴². Par ailleurs les concessions civiles accordées par les royautés franques et carolingiennes sous forme de comtés et districts – « *gouw* », *comitatus*, *pagus* – ne sont pas davantage aisées à fixer, les sources étant rarement antérieures au VIII^e s., souvent même des IX^e et X^e s., et les implantations avérées étant tributaires de la nouvelle géographie politique et physique de l'époque.

Malgré toutes ces difficultés, que pouvons-nous raisonnablement tirer de ces données pour notre propos ? Dans l'inventaire des « *gouwen* » établi par Blok et Byvanck (fig. 9), la région située entre l'Oosterschelde et l'Helinium, le n° 21B¹⁴³ dénommé Scaldis ou Scolden (qui semble avoir donné Schouwen), représente une unité cohérente mais la première mention du *pagus* de ce nom apparaît en 976. Le *gouw* de Stria pourrait aussi nous intéresser car il est directement lié à la Striène. Sa première mention est cependant tardive (au X^e s.). Blok et Byvanck, mais aussi Van Rey, considèrent que ce pourrait être une division de la Toxandria¹⁴⁴, située entre la Striène et le Donge. Contra, J. Dhondt¹⁴⁵ réfute l'existence de ce *pagus*, suivi par Aarts, sur la

base de la fragilité et du caractère tardif des premières mentions. Le *pagus Marsum* (ultérieurement dénommé Masalant et aussi inferior Masalant en 985, pour le distinguer du *pagus* de la Meuse situé en Limbourg)¹⁴⁶ est situé entre la rivière Lier, l'*Helinium*, le Nieuwe Maas, à l'est du canal de Corbulon ; pour d'autres historiens¹⁴⁷ ce *pagus* déborderait au sud pour englober la future île de Voorne, ce qui semble contredit par la tutelle exercée par le seigneur de Voorne sur Goeree et qui placerait ce *pagus* à cheval sur un estuaire aussi important que l'*Helinium*.

Pour compléter notre réflexion, il faut encore s'interroger sur le *pagus* de Rien, futur archidiaconé d'Anvers, intégré au diocèse de Cambrai vers l'an mil et échangé avec l'évêché de Liège¹⁴⁸. Une importante discussion qui dépasse notre propos divise les historiens pour déterminer si cette appartenance médiévale correspond ou non à la situation d'époque romaine, autrement dit si ce territoire relève des Tongres ou des Nerviens¹⁴⁹. Il nous a paru toujours peu vraisemblable de ne pas considérer l'Escaut comme la frontière intangible entre les deux cités, comme le texte de Ptolémée (II, 9, 9) paraît l'indiquer et comme l'appartenance originelle à la Toxandrie liégeoise le suggère également. Les limites de ce *pagus* sont assez bien connues et le toponyme d'Ekeren¹⁵⁰ en marquerait la limite septentrionale qui pourrait correspondre au Schone Schijn.

Auguste fixe le cadre administratif et institutionnel du nord de la Gaule. La Gaule Belgique comprend dans ses frontières septentrionales les cités des Morins, Ménapiens, Nerviens à l'ouest, Rèmes et Trévires à l'est. Après l'inauguration de l'Autel de Lyon en 12 av. n. è., Drusus entreprend à la fois la conquête de la Germanie au-delà du Rhin et la mise en place de la province de Germanie englobant des populations fixées par Agrippa, indigènes ou déplacées, à savoir les Ubiens, les Bataves et sans doute les Tongres. Dans la région des embouchures, après la défaite de Varus et le repli sur la rive gauche du Rhin, nous nous trouvons en présence d'une seule *civitas*, celle des Bataves, dont le noyau se trouve autour de Nimègue et Kessel-Lith, mais dont la sphère de compétence s'étend jusqu'à l'Océan si l'on en croit Tacite.

139. — GAUTHIER 2002, p. 11-24 ; PIETRI 2006, p. 97-105 ; VAN REY 1981.

140. — BLOK, BYVANCK 1929, p. 23-30.

141. — RAEPSAET-CHARLIER 1994, p. 55.

142. — VANNERUS 1944 ; ROOSENS 1958.

143. — BLOK, BYVANCK 1929, p. 18-19.

144. — BLOK, BYVANCK 1929, p. 19 ; VAN REY 1981, p. 169-170.

145. — DHONDT 1952, p. 11-12 ; AARTS 1992, p. 12.

146. — BLOK, BYVANCK 1929, p. 16-17.

147. — DE COCK 1967 ; DIJKSTRA 2011, p. 69-73 et fig. 3.2 et 3.3.

148. — VAN REY 1981, p. 168-169 ; THEUWS 1986 ; AARTS 1992, p. 12.

149. — Voir FAIDER-FEYTMANS 1952, p. 355-356 par exemple.

150. — Dérivé possible d'*Equoranda* : cf. VANNERUS 1935, p. 162-163.



Fig. 9. — Carte des pagi (frankische gouwen) de Zélande.
D'après Blok, Byvanck 1929, p. 2.

Le *limes*, à partir de Tibère sera fixé sur le Rhin. À partir de Caligula, le pouvoir impérial s'investit à nouveau dans la région côtière, à la fois sur le plan militaire et sur le plan civil : peut-être déjà y a-t-il fondation d'agglomération, création de cité, les indices archéologiques restent faibles. Sous Claude assurément l'activité romaine se développe dans les embouchures. Corbulon fait creuser (ou élargir) le canal qui relie la Meuse au Rhin et pourrait avoir créé la cité des Cannanéfates avec *Praetorium Agrippinae* (Valkenburg) comme premier chef-lieu. Sur le plan militaire ses actions pourtant victorieuses sont limitées par l'empereur en rive gauche de l'Oude Rijn et Corbulon doit abandonner le camp de *Flevum* en pays frison. À ce moment-là il pourrait avoir fondé la cité des Frisiavons en installant entre l'Oosterschelde (frontière nord des Ménapiens) et l'*Helinium* (limite sud de la cité des Cannanéfates), une portion de Frisons (peut-être les ou des *Frisii minores*) déplacés.

Si on peut constater au milieu du 1^{er} s. une romanisation des sites civils et religieux surtout en pays

ménapien et kannanéfate, c'est dans le dernier quart du 1^{er} s. qu'une romanisation est active sur toute la frange côtière avec une forte augmentation des importations en contexte civil, en particulier dans les sites de Goedereede et Brabers-Haamstede. Si donc on n'accepte pas l'hypothèse d'une action de Corbulon et que l'on rejette l'idée que la fondation de la *civitas Frisiavonum* correspond à l'épisode décrit par Tacite en 48, il faudrait alors supposer que la création a été la conséquence de réaménagements flaviens à la suite de l'écrasement de la révolte de Civilis, sans que l'on puisse alors expliquer clairement l'origine de la population (ou d'une fraction de la population) ayant donné son nom à la *civitas*, en relation – nécessaire – avec les Frisons.

Sur le plan topographique, la délimitation des cités pourrait s'appuyer sur les grands fleuves. Il est très difficile d'admettre un débordement des Cannanéfates au sud de l'*Helinium*, pour des raisons de géographie politique et de logique territoriale. Mais le *pagus Marsum* au nord-est de l'*Helinium* pourrait corres-

pondre au pays des Marsaques comme on l'a parfois proposé¹⁵¹, ce qui ferait des Marsaques une portion des Cannanéfates. La question de la frontière orientale entre Cannanéfates et Bataves, voire Frisiavons, ne peut être clairement résolue. Le Biesbosch en tant que zone inhospitalière pourrait séparer les cités. Le site de Delwijnen paraît en tout cas trop proche des places centrales bataves pour être significatif d'une frontière avec les Frisiavons comme on l'a suggéré. Une occupation importante, assez fortement romanisée, et un développement économique sont perceptibles dans le Hoeksche Waard. Si nous lisons correctement Pline, les Frisiavons devaient occuper à la fois un territoire côtier à l'ouest de la Striène et une seconde partie à l'est du fleuve. Dans ce cas la région de Bergen-op-Zoom appartiendrait aux Frisiavons qui contrôlèrent la Striène de son embranchement au départ de l'Escaut oriental jusqu'à sa confluence avec l'Oude Maas, mais la zone au-delà de l'Oude Maas, entre ce bras du fleuve et le Waal, pourrait relever plutôt des Cannanéfates en raison des caractéristiques plus « militaires » de son implantation. Le territoire oriental de la cité pourrait correspondre à l'hypothétique gouw Stria du x^e s. qui n'est pas nécessairement à rejeter et pourrait avoir constitué dès l'époque romaine un *pagus*. Serait-ce celui des Sturii ? Ce n'est pas impossible mais totalement hypothétique car les Sturii pourraient tout aussi bien se situer en bord de mer, voire même constituer un *pagus* des Ménapiens. Ce *pagus* à l'est de la Striène pourrait s'étendre jusqu'au Donge ou à la Mark et englober le site religieux

important, proche de la Mark, de Zundert. Ce dernier pourrait être considéré dès lors comme un sanctuaire de frontière entre Tongres et Frisiavons tandis que le temple de Bergen-op-Zoom marquerait la limite entre Ménapiens et Frisiavons. Au sud le territoire du *pagus* pourrait rejoindre la limite davantage avérée du *pagus* Rien au sud d'Ekeren.

Dans l'état actuel de nos connaissances le site de Goedereede, auquel il convient d'associer les découvertes de Ouddorp, reste à notre avis le meilleur candidat à une fonction de *caput civitatis* mais l'hypothèse reste fragile en raison des pertes archéologiques considérables que la région a supportées. Ce site serait assez excentré mais c'est le cas aussi de Nimègue et de Cassel et c'est assurément dans la région des embouchures proprement dites que se concentre l'activité commerciale et qu'affluent les marchandises. Le site a le mérite incontestable d'être toujours émergé et de retrouver à partir du XII^e s. un rôle portuaire et économique déterminant.

Tels sont les cadres et la chronologie dans lesquels nous proposons de fixer la genèse et le fonctionnement de la *civitas Frisiavonum* en Germanie inférieure.

Mots-clés: Empire romain, Gaule Belgique, Germanie inférieure, *civitates*, Frisiavons, Cannanéfates, Bataves, Ménapiens, Escaut, Meuse, Rhin, Striène, Corbulon, Goedereede, transgression marine, épigraphie latine.

151. — SCHÖNFELD 1965, p. 163.

Dossier des textes littéraires et épigraphiques¹⁵²

César, *BG*, VI, 33

éd. L. A. Constans, II, Paris, CUF, 2^e éd., 1937.

Partito exercitu Titum Labienum cum legionibus tribus ad Oceanum versus in eas partes quae Menapios attingunt proficisci iubet; Gaium Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem quae Atuaticis adiacet depopulandam mittit; ipse cum reliquis tribus ad flumen Scaldem, quod influit in Mosam, extremasque Arduennae partes ire constituit, quo cum paucis equitibus profectum Ambiorigem audiebat.

(En 53) Après avoir partagé son armée, Titus Labienus avec trois légions reçoit l'ordre de partir vers l'Océan dans les contrées qui confinent aux Ménapiens; Gaius Trebonius est envoyé avec le même nombre de légions pour ravager la région qui touche aux Atuatuques et lui-même (César) avec les trois légions restantes décide de se rendre vers l'Escaut, là où il se jette dans la Meuse, et vers l'extrémité de l'Ardenne où il avait entendu dire qu'Ambiorix s'était réfugié avec quelques cavaliers.

Plinie l'Ancien, *HN*, IV

éd. C. MAYHOFF, I, Leipzig, Teubner, 1906 [Stuttgart, 1967]; texte revu d'après l'apparat critique.

98. *Toto autem mari ad Scaldim usque fluvium Germaniae accolunt gentes haud explicabili mensura tam immodica prodentium discordia est.* (-)

100. (-) *amnes clari in oceanum defluunt Guthalus, Visculus sive Vistula, Albis, Visurgis, Amisis, Rhenus, Mosa.* (-).

101. *in Rheno autem ipso, prope C in longitudinem, nobilissima Batavorum insula et Cannenefatium et aliae Frisiorum, Chaucorum, Frisiavonum, Sturiorum, Marsacorum, quae sternuntur inter Helinium ac Flevum. ita appellantur ostia, in quae effusus Rhenus a septentrione in lacus, ab occidente in amnem Mosam se spargit, medio inter haec ore modicum nomini suo custodiens alveum.*

105. *Gallia omnis Comata uno nomine appellata in tria populorum genera dividitur, omnibus maxime distincta: a Scalde ad Sequanam Belgica* (—)

106. *a Scaldi incolunt Texuandri pluribus nominibus, dein Menapi, Morini ora Marsacis iuncti pago qui Cersiacus vocatur, Britanni, Ambiani, Bellovaci, Bassi. introrsus Catoslugi, Atebates, Nervi liberi, Viromandui, Sueuconi, Suessiones liberi, Sulbanectes liberi, Tungri, Sunuci, Frisiavones, Baetasi, Leuci liberi, Treveri liberi antea et Lingones foederati, Remi foederati, Mediomatrici, Sequani, Raurici, Helveti, coloniae Equestris et Raurica. Rhenum autem accolentes Germaniae gentium in eadem provincia Nemetes, Triboci, Vangiones, in Ubis colonia Agrippinensis, Cugerni, Batavi et quos in insulis diximus Rheni.*

98. Sur toute la longueur de la mer jusqu'au fleuve Escaut, les peuples de Germanie occupent un territoire dont la

mesure ne peut être exprimée tant le désaccord est grand entre les sources.

100. Les fleuves importants qui se jettent dans l'océan sont le *Guthalus*, le *Visculus* ou Vistule, l'Elbe, la Weser, l'Ems, le Rhin, la Meuse.

101. Dans le Rhin même, qui fait à peu près cent milles de longueur, se trouve la très célèbre île des Bataves et des Cannanefates et d'autres, celles des Frisons, des Chauques, des Frisiavons, des *Sturii* et des Marsaques qui s'étendent entre l'*Helinium* et le *Flevum* (l'IJssel). C'est ainsi que sont appelées les embouchures dans lesquelles le Rhin, qui se répand au nord dans un lac (l'IJsselmeer), se jette à l'ouest dans le fleuve Meuse et entre les deux estuaires il conserve un modeste cours qui porte son nom.

106. À partir de l'Escaut de l'autre côté habitent les Texuandri qui portent plusieurs noms, ensuite les Ménapiens, les Morins qui sont voisins des Marsaques sur le littoral, joints au *pagus* qui porte le nom de *Cersiacus*, les Bretons (?), les Ambiens, les Bellovaques, les *Bassi*, côté intérieur les *Catuslugi*, les Atrébates, les Nerviens libres, les Viromanduels, les *Sueuconi*, les Suessions libres, les Silvanectes libres, les Tongres, les Sunuques, les Frisiavons, les Bétasiens, les Leuques libres, les Trévires autrefois libres et les Lingons fédérés, les Rèmes fédérés, les Médiomatrices, les Séquanais, les Rauriques, les Helvètes, la *colonia Equestris*, la *colonia Raurica*. Riverains du Rhin parmi les populations de Germanie dans la même province, les Némètes, les Triboques, les Vangions, chez les Ubiens la *colonia Agrippinensis*, les Cugernes, les Bataves et ceux que nous avons dits installés dans les îles du Rhin.

Pomponius Mela, *Chorographie*, III, 2, 24

éd. C. FRICK, Leipzig, Teubner, 1880 [1968].

Rhenus, Alpibus decidens, prope a capite duos lacus efficit, Venetum et Acronum: mox, diu solidus, et certo alveo lapsus, haud procul a mari huc et illuc dispergitur; sed, ad sinistram, amnis etiamnum et donec effluit Rhenus; ad dextram, primo angustus et sui similis, post, ripis longe ac late recedentibus, iam non amnis, sed ingens lacus, ubi campos implevit, Flevo dicitur; eiusdem nominis insulam amplexus, fit iterum artior, iterumque fluvius emittitur.

Le Rhin qui descend des Alpes forme près de sa source les lacs Venetus et Acronus (lac de Constance et Unter-See). Il coule ensuite et toujours dans un même lit jusqu'à l'endroit où, non loin de la mer, il se partage en deux branches, dont la gauche retient le nom de Rhin jusqu'à son embouchure. La droite, après avoir conservé pendant un certain temps la même dimension, élargissant ses rives ensuite en long et en large, n'est plus un fleuve mais forme un grand lac appelé Flevo qui remplit la plaine et enserre de ses bras une île du même nom; après quoi, se faisant à nouveau plus étroite et redevenant fleuve, elle se jette dans l'Océan.

152. — Les traductions sont originales ou revues.

Tacite, *Germanie*, 34

éd. H. GOELZER, Paris, CUF, 1923.

Maioribus minoribusque Frisiis vocabulum est ex modo virium. Utraeque nationes usque ad Oceanum Rheno praetextuntur, ambiuntque immensos insuper lacus et Romanis classibus navigatos.

La dénomination distingue les Frisons majeurs et les Frisons mineurs selon l'importance de leur puissance. Les deux peuples sont bordés par le Rhin jusqu'à l'Océan et occupent aussi les rives d'immenses lacs (ensemble qui forme le lac Flevo) sur lesquels naviguent les flottes romaines.

Tacite, *Annales*, IV, 72

éd. H. GOELZER, Paris, CUF, 1924 [1966].

72. *Eodem anno Frisii, transrhenanus populus, pacem exuere, nostra magis avaritia quam obsequii impatientes. tributum iis Drusus iusserat modicum pro angustia rerum, ut in usus militaris coria boum penderent, non intenta cuiusquam cura quae firmitudo, quae mensura, donec Olennius e primipilaribus regendis Frisiis impositus terga urorum delegit quorum ad formam acciperentur. id aliis quoque nationibus arduum apud Germanos difficiliter tolerabatur, quis ingentium beluarum feraces saltus, modica domi armenta sunt. ac primo boves ipsos, mox agros, postremo corpora coniugum aut liberorum servitio tradebant. hinc ira et questus et postquam non subveniebatur remedium ex bello. rapti qui tributo aderant milites et patibulo adfixi: Olennius infensus fuga praevenit receptus castello cui nomen Flevum; et haud spernenda illic civium sociorumque manus litora Oceani praesidebat.*

73. *Quod ubi L. Apronio inferioris Germaniae pro praetore cognitum, vexilla legionum e superiore provincia peditumque et equitum auxiliarium delectos accivit ac simul utrumque exercitum Rheno devectum Frisiis intulit, soluto iam castelli obsidio et ad sua tutanda degressis rebellibus. igitur proxima aestuaria aggeribus et pontibus traducendo graviori agmini firmat, atque interim repertis vadis alam Canninefatem et quod peditum Germanorum inter nostros merebat circumgredi terga hostium iubet, qui iam acie compositi pellunt turmas socialis equitesque legionum subsidio missos. -- mox compertum a transfugis nongentos Romanorum apud lucum quem Baduhennae vocant pugna in posterum extracta confectos, et aliam quadringentorum manum occupata Cruptorigis quondam stipendiari villa, postquam proditio metuebatur, mutuis ictibus procubuisse.*

74. *Clarum inde inter Germanos Frisium nomen, dissimulante Tiberio damna ne cui bellum permitteret.*

72. La même année (28) les Frisons, peuple transrhénan, jetèrent bas la paix plutôt à cause de notre avarice que par impatience de soumission. Le tribut que leur avait imposé Drusus était modique et proportionné à leur dénuement: pour les besoins de l'armée ils n'avaient qu'à fournir des cuirs de bœufs sans que personne s'occupât de la solidité ni de la dimension de ces cuirs, jusqu'au jour où le primipilaire Olennius chargé d'administrer les Frisons désignât des peaux d'auroch comme modèle de celles qui étaient soumises à la réception. Cette exigence dure même pour d'autres peuples était encore plus intolérable aux Germains,

qui ont en abondance dans leurs bois des bêtes énormes mais chez qui les animaux domestiques sont de petite taille. D'abord leurs bœufs mêmes, puis leurs terres, enfin leurs enfants et leurs femmes étaient livrés comme esclaves. D'où colère, plaintes et puisqu'on ne leur venait pas en aide, la guerre comme unique remède. On saisit les soldats chargés de lever le tribut et on les attacha au gibet. Olennius les prévint en fuyant et trouva un refuge dans un fort nommé Flevum, d'où un corps assez important de soldats romains et alliés défendait les côtes de l'Océan.

73. À cette nouvelle, L. Apronius, légat propréteur de Germanie inférieure, fit venir de la Supérieure des détachements de légionnaires et l'élite de la cavalerie et de l'infanterie auxiliaire, et avec ces forces unies aux siennes il descendit le Rhin et marcha contre les Frisons. Les rebelles avaient déjà levé le siège du fort pour défendre leur pays. Il consolide les proches terres basses inondables par la marée avec des digues et des ponts de façon à faire passer une armée lourde et entretemps, des gués ayant été découverts, et il ordonne à l'aile des Cannanéfates et à une unité de fantassins germains servant parmi les nôtres de contourner par l'arrière l'ennemi qui, déjà rangé en ordre de bataille, repousse les escadrons des alliés et la cavalerie légionnaire envoyée en appui. — défaite des Romains — Ensuite on apprit par des déserteurs que, dans le bois sacré qu'ils appellent de Baduhenna, neuf cents Romains étaient tombés dans des combats prolongés jusqu'au lendemain et qu'une autre troupe de quatre cents hommes après avoir pris position dans la villa de Cruptorix, jadis (tributaire ou soldat ?), avaient craint une trahison et étaient tombés sous leurs coups mutuels.

74. À la suite de cela le nom des Frisons fut célèbre parmi les Germains bien que Tibère ait dissimulé les pertes de peur de susciter des hostilités.

Tacite, *Annales*, XI

éd. P. WUILLEUMIER, Paris, CUF, 1976.

18. *Per idem tempus Chauci (---), dum Corbulo adventat, inferiorem Germaniam incursavere duce Gannasco, qui natione Canninefas, auxiliare aes diu meritis, post transfuga, levibus navigiis praedabundus Gallorum maxime oram vastabat, non ignarus dites et imbelles esse. at Corbulo provinciam ingressus magna cum cura et mox gloria, cui principium illa militia fuit, triremis alveo Rheni, ceteras navium, ut quaeque habiles, per aestuaria et fossas adegit. (---)*

19. *et natio Frisiorum, post rebellionem clade L. Apronii coeptam infensa aut male fida, datis obsidibus consedit apud agros a Corbulone descriptos: idem senatum, magistratus, leges imposuit. ac ne iussa exuerent praesidium immunivit (---) igitur Claudius adeo novam in Germanias vim prohibuit ut referris praesidia cis Rhenum iuberet.*

20. *ut tamen miles otium exueret, inter Mosam Rhenumque trium et viginti milium spatio fossam perduxit, qua incerta Oceani vitarentur.*

18. À la même époque (47), les Chauques (---), avant l'arrivée de Corbulon, firent des incursions sous la conduite de Gannascus qui d'origine Cannanéfate avait longtemps servi comme auxiliaire, devenu transfuge, exerçant la piraterie avec des embarcations légères, dévastait surtout la côte des

Gaulois, qu'il savait riches et pacifiques. Corbulon ayant gagné la province, avec zèle et bientôt avec gloire, dont ces exploits militaires constituèrent les prémices, fit descendre des trirèmes dans l'embouchure du Rhin et d'autres navires selon leur maniabilité par les estuaires et les canaux. (Campagne contre Gannascus, rétablissement de la discipline chez les Romains).

19. Et la nation des Frisons, qui depuis la rébellion commencée avec la défaite de L. Apronius était hostile et de mauvaise foi, donna des otages et s'installa dans les terres assignées par Corbulon: de même il leur imposa un sénat, des magistrats et des lois. Et pour qu'ils ne rejettent pas ses ordres, il installa un poste fortifié, — (campagne contre les Chauques au-delà du Rhin). Claude empêcha si bien toute entreprise nouvelle contre les Germanies qu'il fit ramener les garnisons en deçà du Rhin.

20. Afin que le soldat échappe à l'oisiveté, (Corbulon) fit creuser entre Meuse et Rhin un canal de 23 milles pour éviter les risques de l'Océan.

Tacite, *Histoires*

éd. H. GOELZER, Paris, CUF, 1921 [1965].

IV, 12. *Batavi, donec trans Rhenum agebant, pars Chattorum, seditione domestica pulsati extrema Gallicae orae vacua cultoribus simulque insulam iuxta sitam occupavere, quam mare Oceanus a fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumluit.*

Les Bataves étaient une fraction des Chattes tant qu'ils étaient établis au-delà du Rhin; chassés par une guerre intestine, ils s'installèrent à l'extrémité de la côte gauloise, vide d'habitants, et aussi dans une île voisine, que borde l'Océan en façade maritime et que le Rhin entoure à l'arrière et sur les côtés.

IV, 15. *missi ad Canninefatis qui consilia sociarent. ea gens partem insulae colit, origine lingua virtute par Batavis; (—) erat in Canninefatibus stolidae audaciae Brinno, claritate natalium insigni; pater eius multa hostilia ausus Gaianarum expeditionum ludibrium impune spreverat.*

(Civilis) envoya des émissaires auprès des Cannanéfates pour qu'ils s'associent à son projet. Ce peuple occupe une partie de l'« insula », égaux aux Bataves par l'origine, la langue et la valeur; (—) Parmi les Cannanéfates, il y avait un certain Brinno, d'une audace folle, remarquable par l'éclat de sa naissance; son père s'était illustré par de nombreux actes d'hostilité et affichait impunément son mépris pour le ridicule des campagnes de Caligula.

IV, 56. (—) *accepta peditum equitumque modica manu nihil apud Batavos ausus quosdam Nerviorum Baetasiorumque in arma traxit et furtim magis quam bello Cannenefates Marsacosque incursabat.*

Ayant reçu une petite troupe de fantassins et de cavaliers, (Claudius Labeo) n'osa rien tenter contre les Bataves, puis ayant entraîné quelques Nerviens et quelques Bétasiens à prendre les armes, il fit des incursions furtives plutôt que la guerre contre les Cannanéfates et les Marsaques.

Dion Cassius, LX, 30, 6

(En 47, après avoir été ramené en deçà du Rhin par Claude), Corbulon, comme ils étaient en paix, fit creuser par ses

hommes un canal entre Rhin et Meuse de 170 stades afin que les fleuves au moment de la pleine eau de l'Océan n'inondent pas (les terres) en refluant.

Liste des inscriptions

Cohorte de Frisiavons

CIL XVI, 51; 69; 70; *RMD* III 151; 184; IV, 240, 293, 294; V, 420; *AE* 2004, 1902; 2006, 1837; 2007, 1770; 2008, 800; *RIB* 279; 577; 578; 579; 1523 (fig. 3a et 3b) (2504, 45* serait un faux). *Not. Dign. Occid.* XL, 36 (*tr. coh. primae Frisagorum Vindobala*: à corriger en *Frisiavonum Vindovala*).

Les marques sur tuile *CIL* VII 1243 = *RIB* II, 4, 2471 ne concernent vraisemblablement pas la cohorte des Frisiavons.

cuneus Frisi(av)onum: *RIB* 882-883 (fig. 4)

origo de soldats, avec des orthographes variables (*Frisiavo*, *Frisavo*, *Frisaio*, *Frisaervo*, *Frisiaeo*, *Friseo*, *Frisiaus*: on notera toujours la présence du -a- et la plupart du temps la désinence en -o)

À Rome: *CIL* VI 4343 (*corpore custos*); *equites singulares*: *CIL* VI 3321a (= Speidel 444); 3230 (= Speidel 202); 32866 (= Speidel 180); 3260 (= Speidel 708) (fig. 6); 36324; Speidel 103; 159; 359; *CIL* VI 32850 (Fr[-] = Speidel 101).

À Bonn, un légionnaire de la *Ia* Minervia: *CIL* XIII 8040; à Cirencester, un cavalier CR dans une aile de Thraces: *RIB* 109; à *Vindolanda*, un soldat de la *coh. VIII Batavorum* (BIRLEY, BIRLEY 1994, n° 91/1091A: *Frissia[vo?]*; *T.Vind.* III 609 se limite à *Frissi[-]*).

Diplôme de Pappenheim: *CIL* XVI 105 (129-134): *Frisius* comme ethnique du récipiendaire, soldat de l'*ala I Hispanorum Auriana*.

Graffitis de Goedereede (fig. 10)

Noms relus sur la base d'une autopsie des dessins originaux de Trimpe Burger en 1959 grâce à l'obligeance de J. de Bruin.

I IVNI: Iunius précédé peut-être d'un prénom?

ANT CASSI: Ant(onius?) Cassius.

Les deux graffitis sont gravés après cuisson dans une capitale soignée et ferme.

Le second graffito a été lu JONT CASSI et compris [*C*]ont(ubernio) Cassi par TRIMPE BURGER, 1999, p. 14. TB a tenu compte d'une griffure ressemblant vaguement à un O mais tracée indubitablement autrement (trait fin, irrégulier, maladroit, peut-être accidentel?) devant la ligature AN qui lui a échappé.

Ils sont tous deux mentionnés par DE BRUIN 2012, p. 105-106, qui refuse l'interprétation de *contubernium*.

Matres Frisavae: *CIL* XIII 8633; Mercure Friausius: *CIL* XIII 8726.

Zundert: *CIL* XIII 8774.

Marsaci

CIL VI 32869a (= Speidel 619); *AE* 1954, 78 (= Speidel 275); *AE* 1973, 63 (= Speidel 137); Speidel 174.



FIG. 10. — Relevé des deux graffiti de Goedereede - Oude Oostdijk. D'après le dessin de J. A. Trimpe Burger.

CIL VI, 3221 + AE 1973, 67 = AE 1989, 30 (= Speidel 691): tombe d'un esclave d'un soldat à compléter par AE 1989, 91 (= Speidel 692).

CIL VI 3263 (= Speidel 712): épitaphe d'un Marsaque par son frère, soldat de la garde (II^e s.).

CIL VI 3220 (= Speidel, 112); 3203 (= Speidel 326); AE 1973, 63 (un même héritier).

CIL XIII 8303 = *IKöln*² 354; 8317 = *IKöln*² 384: soldats auxiliaires.

vexillatio Marsacorum: RIB 919.

Matres Marsacae: CIL XIII 8630 et 8632 à Xanten; *IKöln*² 150 à Cologne.

Sturii

corps d'*exploratores*: CIL XIII 6592 = AE 1983, 729 (*Stur[i]*), lecture confirmée par examen de l'inscription.

Abréviations

AE: *Année épigraphique*

CIL: *Corpus Inscriptionum Latinarum*

RIB: *Roman Inscriptions of Britain*

RMD: *Roman Military Diplomas*

*IKöln*²: GALSTERER B. et H., *Die römischen Steininschriften aus Köln*, Mayence, 2010.

ILB: DEMAN A., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., *Les Inscriptions latines de Belgique*, Bruxelles, 1985 (2^e éd. 2002).

T.Vind.: BOWMAN A. K., THOMAS J. D., *The Vindolanda Writing Tablets. Tabulae Vindolandeses III*, Londres, 2003.

DN 1971: *Deae Nehalenniae, Gids bij de tentoonstelling Nehalennia*, Middelburg, 1971.

ZT 2008: « Romeins Erfgoed », *Zeeuws Tijdschrift*, 58, 3-4, 2008.

Bibliographie

AARTS 1992: AARTS B., « Texandrië, van omstreden gouwbe-grip naar integratie in het hertogdom », *Tilburgse Historische Reeks*, I, 1992, p. 8-42.

ALFÖLDY 1968: ALFÖLDY G., *Die Hilfstruppen in der römi-schen Provinz Germania inferior*, Dusseldorf, 1968.

ALLASON-JONES, MCKAY 1985: ALLASON-JONES L. et MCKAY B., *Coventina's Well. A Shrine on Hadrian's Wall*, Chester, 1985.

BECHERT 1982: BECHERT T., *Römisches Germanien zwischen Rhein und Maas, die Provinz Germania inferior*, Munich, 1982.

BECHERT 2007: BECHERT T., *Germania inferior, eine Provinz an der Nordgrenze des Römischen Reiches*, Mayence, 2007.

BEEKMAN 2007: BEEKMAN F., *De kop van Schouwen onder het zand*, Utrecht, 2007.

BELLEN 1981: BELLEN H., *Die germanische Leibwache der römischen Kaiser des julisch-claudischen Hauses*, Wiesbaden, 1981.

BÉRENGER 2009: BÉRENGER A., « Le cens et les censiteurs en Occident », dans HURLET Fr. dir., *Rome et l'Occident, Gouverner l'Empire*, Rennes, 2009, p. 189-205.

BESULJEN 2008: BESULJEN G. P. A., *Rodanum. A Study of the Roman Settlement at Aardenburg and its Metal Finds*, Leyde, 2008.

BICKNELL 1968: BICKNELL P., « The Emperor Gaius' Military Activities in AD 40 », *Historia*, 17, 1968, p. 496-505.

BIRLEY 1979: BIRLEY A. R., *The People of Roman Britain*, Londres, 1979.

BIRLEY 2005: BIRLEY A. R., *The Roman Government of Britain*, Oxford, 2005.

BIRLEY, BIRLEY 1994: BIRLEY R., BIRLEY A., « Four New Writing-Tablets from Vindolanda », *ZPE*, 100, 1994, p. 431-446.

BLOK, BYVANCK 1929: BLOK P. J., BYVANCK A. W., *Geschiedkundige Atlas van Nederland, De Romeinse tijd en de Frankische tijd*, 's Gravenhage, 1929 (+ portefeuille de cartes).

BOERSMA 1967: BOERSMA J., « The Roman Coins from the Province of Zeeland », *BROB*, 17, 1967, p. 65-97.

BOGAERS 1971: BOGAERS J. E., « Germania inferior, Gallia Belgica en de *civitates* van de *Frisiavones* en de *Tungri* », *Helinium*, 11, 1971, p. 228-237.

BOGAERS 1972: BOGAERS J. E., « *Civitates* und *Civitas*-Hauptorte in der nördlichen Germania Inferior », *BJ*, 172, 1972, p. 310-333.

BOGAERS 1974: BOGAERS J. E., « Romeinse Militairen aan het Helinium », *Westerheem*, 23, 1974, p. 70-82.

BOGAERS 1978: BOGAERS J. E., « Wat staat er op het vat van Velsen ? », *Westerheem*, 27, 1978, p. 8-12.

BOGAERS, GYSSELING 1971: BOGAERS J. E., GYSSELING M., « Nehalennia, Gimio en Ganuenta », *OMRL*, 52, 1971, p. 86-92.

BOLT *et al.* 2012: BOLT J. *et al.*, *Goedereede. Haven in het Romeinse Rijk*, Goedereede, 2012.

BRAND 1978: BRAND K. J. J., « Over het ontstaan van het Oost Zeeuws-Vlaams polderland », *ZT*, 6, 1978, p. 1-22.

BRINKKEMPER *et al.* 1995: BRINKKEMPER O. *et al.*, « A Native Settlement of the Roman Period near Rockanje », *BROB*, 41, 1995, p. 123-171.

BROUWER 1986: BROUWER M., « Het "Romeinse" aardewerk in het Maasmondgebied », dans VAN TRIERUM M. C., HENKES H. E. éd., *Landschap en bewoning rond de mondingen van Rijn, Maas en Schelde*, Rotterdam, 1986, *Rotterdam Papers V*, p. 77-90.

- BYVANCK 1931-1947** : BYVANCK A. W., *Excerpta Romana. De bronnen der Romeinse geschiedenis van Nederland*, 's Gravenhage, 1931-1947.
- BYVANCK 1945** : BYVANCK A. W., *Nederland in den Romeinschen tijd*, Leyde, 3^e éd., 1945.
- CHASTAGNOL 1995** : CHASTAGNOL A., *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon, 1995.
- CHEVALLIER 1975** : CHEVALLIER R. éd., *Tabula Imperii Romani*. M. 31. *Lutetia, Atuatuca, Ulpia Noviomagus*, Paris, 1975.
- COSME 2011** : COSME P., « Les Bataves au centre et à la périphérie de l'Empire », dans HEKSTER O., KAIZER T. éd., *Frontiers in the Roman World*, Leyde, 2011, p. 305-320.
- CRAANDIJK 1878** : CRAANDIJK J., *Wandelingen over Goeree en Overflakkee in Grootvaderstijd*, 's Gravenhage, 1878.
- DE BRUIN et al. 2012** : DE BRUIN J. et al., *Goedereede, haven in het Romeinse rijk*, Leyde, 2012.
- DE BRUIN, WILDEROM 1961-1968** : DE BRUIN M. P., WILDEROM M. H., *Tussen afsluitdammes en Deltadijken. Geschiedenis van een strijd, nederlaag en overwinning op het water*, Middelburg, 1961-1968.
- DE CLERCQ 2009** : DE CLERCQ W., *Lokale gemeenschappen in het Imperium Romanum. Transformaties in rurale bewoning-structuur en materiële cultuur in de landschappen van het noordelijk deel van de civitas Menapiorum*, Gand, Proefschrift UGent, 2009.
- DE CLERCQ 2011** : DE CLERCQ W., *Over vlees en bloed. Menapische boeren en soldaten aan de rand van het Romeinse rijk*, Velzeke, 2011.
- DE COCK 1967** : DE COCK J. K., « Die Grafschaft Masalant », dans *Miscellanea Mediaevalia in memoriam J. F. Niermeyer*, Groningen, 1967, p. 105-112.
- DE FELLER 1820** : DE FELLER F. X., *Itinéraire et voyages de M. l'abbé de Feller*, Liège-Paris, 1820.
- DE HINGH, VAN GINKEL 2009** : DE HINGH A., VAN GINKEL E., *De archeologie van Den Haag*, Utrecht, 2009.
- DE HINGH, VOS 2006** : DE HINGH A., VOS W., *Romeinen in Valkenburg (ZH)*, Leyde, 2^e éd., 2006.
- DE JONGE, BAZELMANS 2006** : DE JONGE W., BAZELMANS J., DE JAGER D., *Forum Hadriani, van Romeinse stad tot monument*, Utrecht, 2006.
- DE KONING 2003** : DE KONING J., « Why did they leave? », dans GRÜNEWALD Th., SEIBEL S. éd., *Kontinuität und Diskontinuität. Germania inferior am Beginn und am Ende der Römischen Herrschaft*, Berlin, 2003, p. 53-82.
- DE LAET 1961** : DE LAET S. J., « Les limites des cités des Ménapiens et des Morins », *Helinium*, 1, 1961, p. 20-34.
- DELAMARRE 2007** : DELAMARRE X., *Nomina Celtica antiqua*, Paris, 2007.
- DELMAIRE 1974** : DELMAIRE R., « *Ciuitas Morinorum, pagus Gesoriacus, ciuitas Bononensium* », *Latomus*, 33, 1974, p. 264-279.
- DERKS 2010** : DERKS T., « Vier neue Bronzeinschriften aus Naaldwijk (Niederlande) », *ZPE*, 173, 2010, p. 283-293.
- DERKS, ROYMANS 2009** : DERKS T., ROYMANS N. éd., *Ethnic Constructs in Antiquity*, Amsterdam, 2009.
- DE ROBERTIS 1955** : DE ROBERTIS F., *Il fenomeno associativo nel mondo romano*, Rome, 1955 [1981].
- DE WEERD 2003** : DE WEERD M., « Archeologische Beobachtungen anhand der Fundmünzen aus Kalkriese und den Tiberischen Lagern Vechten und Velsen », dans GRÜNEWALD Th., SEIBEL S. éd., *Kontinuität und Diskontinuität. Germania inferior am Beginn und am Ende der Römischen Herrschaft*, Berlin, 2003, p. 181-199.
- DHAEZE 2011** : DHAEZE W., *De Romeinse kustverdediging langs de Noordzee en het Kanaal van 120 tot 410 n. C.*, Gand, Proefschrift UGent, 2011.
- DHONDT 1952** : DHONDT J., *Proloog voor de Brabantse geschiedenis*, Bergen-op-Zoom, 1952.
- DIETZ 1998** : DIETZ K., s.v. Friesen, *DNP*, 4, 1998, col. 675-676.
- DIJKSTRA 2011** : DIJKSTRA M. F. P., *Rondom de mondingen van Rijn en Maas. Landschap en bewoning tussen de 3^e en 9^e eeuw in Zuid-Holland, in het bijzonder de Oude Rijnstreek*, Amsterdam, Akademisch Proefschrift, 2011.
- ECK 2007** : ECK W., *La romanisation de la Germanie*, Paris, 2007.
- ENDERMAN et al. 2010** : ENDERMAN M. et al., *Licht boven de duinen. De toren van Goedereede*, Utrecht, 2010.
- FAIDER-FEYTMANS 1952** : FAIDER-FEYTMANS G., « Les limites de la cité des Nerviens », *AC*, 21, 1952, p. 338-358.
- FOKKER 1909** : FOKKER A. J. F., *Schouwen voor 1600*, I, Zierikzee, 1909.
- FÖRSTEMANN 1900** : FÖRSTEMANN E., *Altdeutsches Namenbuch. I. Personennamen*, Bonn, 2^e éd., 1900 [1966].
- GALESTIN 2007-2008** : GALESTIN M. C., « *Frisii and Frisiavones* », *Palaeohistoria*, 49-50, 2007-2008, p. 687-708.
- GAUTHIER et al. 2002** : GAUTHIER N. et al., *Province ecclésiastique de Cologne, Germania secunda*, Paris, 2002 (TCCG XII).
- GITTENBERGER, WEISS 1983** : GITTENBERGER F., WEISS H., *Zeeland in oude kaarten*, Tiel, 1983. En particulier, en facsimile, carte de J. Deventer dessinée en 1545, éditée par Ortelius en 1570; carte de Huybert éditée par Blaeu vers 1560; les cartes de Visscher, Guiccardini, de Jode, sGroten, Ortelius et Mercator.
- GÜNNEWIG 2001** : GÜNNEWIG B., s.v. Marsaci, *RGA*², 19, 2001, p. 345.
- GUTENBRUNNER 1936** : GUTENBRUNNER S., *Die germanischen Götternamen der antiken Inschriften*, Halle, 1936.
- HEINRICHS 2010** : HEINRICHS J., « Ubier in *Oppidum Ubiorum*. Methodische Überlegungen zu einem desiderat - und zu Funden von der Kölner Rheininsel », *Jahrbuch der Kölner Geschichtsvereins*, 43, 2010, p. 315-331.
- HENDERICKX 1987** : HENDERICKX P. A., *De beneden-delta van Rijn en Maas. Landschap en bewoning van de Romeinse tijd tot ca 1000*, Hilversum, 1987.
- HETTEMA 1951** : HETTEMA H., *De Nederlandse wateren en plaatsen in de Romeinse tijd*, 's Gravenhage, 1951.
- HOLDER, WALKER 1986** : HOLDER P., WALKER J., « The North Gate Reconstruction », dans BRYNAT S., MORRIS M., WALKER J.S.F., *Roman Manchester, a Frontier Settlement*, Manchester, 1986, p. 131-140.
- JACQUES 1977** : JACQUES Fr., « Les cens en Gaule au II^e siècle et dans la première moitié du III^e siècle », *Ktèma*, 2, 1977, p. 285-328.
- JACQUES 1984** : JACQUES Fr., *Le privilège de liberté*, Rome, 1984.
- KAKOSCHKE 2011** : KAKOSCHKE A., *Die Personennamen im römischen Britannien*, Hildesheim, 2011.
- KIENAST 1990** : KIENAST D., *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990.
- KONEN 2000** : KONEN H. C., *Classis Germanica. Die römische Rheinflotte im 1.-3. Jahrhundert n. Chr.*, St. Katharinen, 2000.
- KONEN 2008** : KONEN H., « Die Bedeutung und Funktion von Wasserwegen für die Römische Heeresversorgung an Rhein und Donau in der frühen und hohen Kaiserzeit », dans

- KÜHLBORN J.-S. *et al.* éd., *Rom auf dem Weg nach Germanien*, Mayence, 2008, p. 303-322.
- LE BOURDELLÈS 2009 : LE BOURDELLÈS H., *Boulogne et Thérouanne au temps de César*, Lille, 2009.
- LEMOSSE 1981 : LEMOSSE M., « L'inscription de Walldürn et le problème des dédititices », *Ktèma*, 6, 1981, p. 349-358.
- MANN 1971 : MANN J. C., « Spoken Latin in Britain as Evidenced in the Inscriptions », *Britannia*, 2, 1971, p. 218-224.
- NEUMANN 1998 : NEUMANN G., TIMPE D., s.v. Frisiavones, *RGA*², X, 1998, p. 82-84.
- PIETRI *et al.* 2006 : PIETRI L. *et al.*, *Province ecclésiastique de Reims, Belgica secunda*, Paris, 2006 (TCCG XIV).
- POKORNY 1959 : POKORNY J., *Indogermanisches etymologisches Wörterbuch*, Tübingen, 1959 [2005].
- RAEPSAET 2013 : RAEPSAET G., « L'éthnogenèse de la *civitas Tungrorum* et la formation de la Province de Germanie », *AC*, 82, 2013, p. 111-148.
- RAEPSAET-CHARLIER 1975 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. *et G.*, « Gallia Belgica et Germania inferior. Vingt-cinq années de recherches historiques et archéologiques », *ANRW* II, 4, 1975, p. 1-299.
- RAEPSAET-CHARLIER 1994 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « La cité des Tongres sous le Haut-Empire », *BJ*, 194, 1994, p. 43-59.
- RAEPSAET-CHARLIER 1996 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Cité et municeps chez les Tongres, les Bataves et les Canninéfates », *Ktèma*, 21, 1996, p. 251-269.
- RAEPSAET-CHARLIER 1998 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Les Gaules et les Germanies », dans LEPPELEY Cl. dir., *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. - 260 apr. J.-C.)*, tome 2, Paris, 1998, p. 143-195 (Coll. Nouvelle Cléo).
- RAEPSAET-CHARLIER 1999 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Les institutions municipales dans les Germanies sous le Haut Empire », dans DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. dir., *Cités, municipes, colonies*, Paris, 1999, p. 271-352.
- RAEPSAET-CHARLIER 2001 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Onomastique et romanisation: éléments d'une comparaison entre la Gaule Belgique et la Germanie inférieure », dans DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. éd., *Noms, identités culturelles et romanisation dans l'Empire romain*, Bruxelles, 2001, p. 399-470.
- RAEPSAET-CHARLIER 2002-2003 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Vielfalt und kultureller Reichtum in den Civitates Niedergermaniens », *BJ*, 202-203, 2002-2003, p. 35-56.
- RAEPSAET-CHARLIER 2009 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « La Gaule Belgique d'Auguste à Commode. Perspectives historiques », dans LE BOHEC Y. dir., *Rome et les provinces de l'Occident*, Nantes, 2009, p. 309-346.
- RAEPSAET-CHARLIER 2011 : RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., « Les noms germaniques: adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et Germanie inférieure », dans DONDIN-PAYRE M. éd., *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, 2011, p. 203-234 (article rédigé en 2006).
- REICHERT 1987 : REICHERT H., *Lexikon der altgermanischen Namen*, I, Vienne, 1987.
- RENAUD 1965 : RENAUD J., « Haamstede », *NKNOB*, 1965, p. 6.
- ROOSENS 1958 : ROOSENS P., « Toxandria in de Romeinse en Merovingische tijden », *Taxandria*, 30, 1958, p. 33-131.
- ROYMANS 1995 : ROYMANS N., « Romanization, Cultural Identity and the Ethnic Discussion. The Integration of Lower Rhine Populations in the Roman Empire », dans METZLER J. *et al.* éd., *Integration in the Early Roman West*, Luxembourg, 1995, p. 47-64.
- ROYMANS 2004 : ROYMANS N., *Ethnic Identity and Imperial Power. The Batavians in the Early Roman Empire*, Amsterdam, 2004.
- ROYMANS, CREEMERS 2012 : ROYMANS N., CREEMERS G., SCHEERS S. éd., *Late Iron Age Gold Hoards from the Low Countries and the Caesarian Conquest of Northern Gaul*, Amsterdam, 2012.
- RÜGER 1968 : RÜGER C., *Germania inferior*, Cologne, 1968.
- SCHMIDT 1940 : SCHMIDT L., *Die Westgermanen*, Munich, 1940 [1970].
- SCHÖNFELD 1965 : SCHÖNFELD M., *Wörterbuch der altgermanischen Personen- und Völkernamen*, Heidelberg, 1965.
- SIER 2003 : SIER M., *Ellewoudsdijk*, Amersfoort, 2003.
- SOUTHERN 1989 : SOUTHERN P., « The *Numeri* of the Roman Imperial Army », *Britannia*, 20, 1989, p. 81-140.
- SPEIDEL 1985 : SPEIDEL M. P., « A *Marsacus* as a Horseguard's Boy in Rome », *Helinium*, 25, 1985, p. 254-257.
- SPEIDEL 1994a : SPEIDEL M. P., *Die Denkmäler der Kaiserreiter*, Cologne-Bonn, 1994.
- SPEIDEL 1994b : SPEIDEL M. P., *Riding for Caesar, The Horse Guards of the Roman Emperors*, Londres, 1994.
- SPEIDEL, PANCIERA 1989 : SPEIDEL M. P., PANCIERA S., « From the North and Black Sea Shores. Two New Gravestones for Boys of the "Equites singulares Augusti" », *Chiron*, 19, 1989, p. 119-122.
- SPICKERMANN 2003 : SPICKERMANN W., s.v. Romanisierung, *RGA*², 25, 2003, p. 306-318.
- SPICKERMANN 2008 : SPICKERMANN W., *Germania inferior. Religionsgeschichte des römischen Germanien*, II, Tübingen, 2008.
- STEUR, OVAA 1962 : STEUR G., OVAA I., « De Schelde in Midden-Zeeland voor en in de Romeinse tijd », *ZT*, 12, 1962, p. 130-139.
- STUART 2003 : STUART P., *Nehalennia. Documenten in steen*, Goes, 2003.
- THEUWS 1986 : THEUWS F. C., « The Integration of the Kempen Region into the Frankish Empire (550-750): Some hypothesis », *Helinium*, 26, 1986, p. 122-136.
- TIMPE 1998 : NEUMANN G., TIMPE D., s.v. Frisiavones, *RGA*², X, 1998, p. 82-84.
- TOORIANS 1995 : TOORIANS L., « From a "Red Post" to Sandraudiga en Zundert », *OMRL*, 75, 1995, p. 131-135.
- TRIMPE-BURGER 1995 : TRIMPE BURGER J. A., « Brabers bij Haamstede », *Archief Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen*, 1995, p. 1-58.
- TRIMPE-BURGER 1999 : TRIMPE-BURGER J. A., *De Romeinen in Zeeland*, Middelburg, 2^e éd., 1999.
- VAN DEN BERG, HENDRIKSE 1981 : VAN DEN BERG J., HENDRIKSE W., « De Nehalennia-tempel te Colijnsplaat », *Westerheem*, 30, 1981, p. 13-17.
- VAN DER VELDE 2008 : VAN DER VELDE H. M., *Cannanefaten en Friezen aan de monding van de Rijn*, Amersfoort, 2008.
- VAN GINKEL, THEUNISSEN 2009 : VAN GINKEL E., THEUNISSEN L., *Onder heide en akkers. De archeologie van Noord-Brabant tot 1200*, Utrecht, 2009.
- VANNÉRUS 1935 : VANNÉRUS J., « Noms de lieu du type "Equoranda" », *Bull. de Toponymie et Dialectologie*, 9, 1935, p. 129-163.
- VANNÉRUS 1944 : VANNÉRUS J., « Tessengerloo et la Taxandrie », dans *Feestbundel H. J. van de Wijer*, I, Louvain, 1944, p. 395-538.

VAN REY 1981 : VAN REY M., « Les divisions politiques et ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège au Haut Moyen Âge », *Le Moyen Âge*, 87, 1981, p. 166-206.

VAN SOESBERGEN 1971 : VAN SOESBERGEN P. G., « The Phases of the Batavian Revolt », *Helinium*, 11, 1971, p. 238-256.

VAN WILGEN 2010 : VAN WILGEN C. R., *Archeologisch onderzoek Watergang de Vijf Schelpen, Mijnsheerenland, Gem. Binnenmaas*, Heinoord, 2010.

VAN ZOOLINGEN 2010 : VAN ZOOLINGEN R. J. éd., *Een Cananefaatsse cultusplaats*, La Haye, 2010.

VERMUNT, VAN DER KALLEN 2012 : VERMUNT M., VAN DER KALLEN A., *Opgravingen in Bergen-op-Zoom*, Utrecht, 2012.

VOS, VAN HEERINGEN 1997 : VOS P. C., VAN HEERINGEN R. M., *Holocene Geology and Occupation History of the Province of Zeeland*, Haarlem, 1997.

WAASDORP 1999 : WAASDORP J. A., *Van Romeinse soldaten en Cananefaten*, La Haye, 1999.

WAASDORP 2003 : WAASDORP J. A., *III M.P. naar M.A.C. Romeinse mijlpalen en wegen*, La Haye, 2003.

WAASDORP 2012 : WAASDORP J. A., *Den Haag Ockenburgh. Een fortificatie als onderdeel van de Romeinse kustverdediging*, La Haye, 2012.

WEISGERBER 1968 : WEISGERBER J. L., *Die Namen der Ubier*, Cologne-Opladen, 1968.

WILLEMS, VAN ENCKEVORT 2009 : WILLEMS W. J. H., VAN ENCKEVORT H., *Ulpia Noviomagus. Roman Nijmegen, the Batavian Capital at the Imperial Frontier*, Portsmouth, 2009.

WYNIA 1999 : WYNIA S. L., « Caius was here. The Emperor Caius' Preparations for the Invasion of Britannia: New Epigraphic Evidence », dans SARFATIJ H., VERWERS W. J. H., WOLTERING P. J. éd., *In Discussion with the Past. Archaeological Studies presented to W. A. van Es*, Amersfoort, 1999, p. 145-147.

<http://romeinsekust.files.wordpress.com/2010/12/rom-binnevaart.png>

crea.ulb.ac.be/Gallia_Belgica.html

www.noaa.nl/content/nieuwe-content/hst25/kaart7.htm

(Paleogeographische reconstructie van Nederland omstreeks 50 na Chr.)

www.leidschendam-voorborg.nl/Int/Cultuurenvrijetijd/archeologie/Op-zoek-naar-het-kanaal-van-Corbulo.html

www.zoeteman.net/romein.htm

www.puttershoek.nl/geschiedenis.htm